



CF Item = Barcode Top - Note at Bottom =  
CF\_Item\_One\_BC5-Top-Sign

Page 1  
Date 25-Nov-2002  
Time 5:15:43 PM  
Login ask



CF/RAI/USAA/DB01/HS/2002-00095

Full Item Register Number [auto] **CF/RAI/USAA/DB01/HS/2002-00095**

ExRef: Document Series/Year/Number

Record Item Title

**Tensions nationales, ethniques et religieuses autour des droits des enfants: la participation canadienne au Comite de protection de l'enfance de la Societe de Nations - by D. Marshall, ph D., page 101 - 123, Lien Social et Politiques - RIAC, 44 aut 2000**

Date Created / on Item  
25-Nov-2002

Date Registered  
25-Nov-2002

Date Closed/Superceeded

Primary Contact **Dominique Marshall (External Researcher)**  
Owner Location **Record & Archive Manage Related Functions=80669443**  
Home Location **History Related Records =60909132**  
Current Location **Record & Archive Manage Related Functions=80669443**

Fd1: Type: IN, OUT, INTERNAL?  
Fd2: Lang ?Sender Ref or Cross Rel  
F3: Format

Container Record  
Container Record (Title)

N1: Numb of pages  
23

N2: Doc Year  
0

N3: Doc Number  
0

Full GCG Code Plan Number  
Record GCG File Plan

Da1:Date Published

Da2:Date Received

Date 3

Priority

Record Type **A02a Item Hist Corr - CF/RAI/USAA/DB01/HS**

Electronic Details

No Document

DOS File Name

Alt Bar code = RAMP-TRIM Record Number

**CF/RAI/USAA/DB01/HS/2002-00095**

Notes

Print Name of Person Submit Images

Signature of Person Submit

Number of images  
without cover

*K. A. Brisson*

*K. A. Brisson*

23

# Tensions nationales, ethniques et religieuses autour des droits des enfants : la participation canadienne au Comité de protection de l'enfance de la Société des Nations

Dominique Marshall

Entre 1926 et 1946, le Canada a occupé un siège au Comité de protection de l'enfance de la Société des Nations (SDN). Amorcé en 1924, au moment où la SDN adoptait aussi une Déclaration des droits de l'enfant, la première de ce genre, ce travail de promotion du bien-être des tout-petits devait aider à prévenir la guerre, non seulement en veillant à l'éducation des enfants, mais encore en procurant à des pays autrefois ennemis une occasion de collaborer en temps de

paix<sup>1</sup>. Ainsi associé aux premiers exercices publics d'élaboration de standards internationaux, le Canada a participé dès le départ aux débats sur la signification des droits des enfants au cours d'une période cruciale dans l'histoire de la protection de l'enfance.

L'étude des significations culturelles attachées aux droits de enfants s'inscrit dans un important mouvement de remise en question de leur universalité<sup>2</sup>. La diversité et la richesse des pratiques du Comité de protection de l'enfance de la SDN offrent une occasion exceptionnelle de cerner la diversité des

valeurs occidentales reliées à l'enfance durant l'entre-deux-guerres, de remonter aux normes familiales, politiques et nationales auxquelles elles étaient rattachées et d'identifier les acteurs sociaux qui soutenaient et formulaient ces diverses vues. Cette pratique d'identification des discours, cette attention aux traits profonds de la culture politique s'inspirent des propositions théoriques des philosophes sociaux du langage : leurs études placent les rapport sociaux en relation obligée avec les traditions culturelles qui leur confèrent leur signification. La sociologie de

102

l'histoire de la « formation de l'État » a aussi été mise à profit, pour ses méthode d'analyse des relations entre les faces interne et externe de l'État. Enfin, cet article suit les traces des historiens du domaine politique qui, influencés par la sociologie de la culture, examinent les relations entre pratiques, idéologies et croyances politiques de façon complexe et ouverte<sup>3</sup>.

L'une des études internationales menées sous la tutelle du Comité a particulièrement retenu notre attention, celle de 1928-1932 concernant « l'enfance en danger moral », qui représente sa seule entreprise de visites sur le terrain, dans sept pays en l'occurrence. La jeunesse du Comité, l'absence quasi complète de précédent ont conféré aux délibérations de ses membres une ouverture momentanée qu'il est difficile de retrouver dans les transactions postérieures de la SDN, ou encore dans les institutions sociales de l'Organisation des Nations unies actuelle, dont la construction s'est largement inspirée des tentatives de la SDN<sup>4</sup>. L'histoire des manœuvres menant au choix du thème et des responsables de l'enquête, celle des méthodes et des résultats, ainsi que celle des débats entourant la philosophie du document final, montrent à quel point les conceptions du statut des enfants étaient diverses dans l'entre-deux-guerres. De plus, ces histoires révèlent le jeu des influences et des impositions

attaché à la définition de standards internationaux. Elles permettent de détecter les logiques plus larges dont relevaient ces préoccupations pour les enfants, d'un type nouveau dans l'arène publique<sup>5</sup>.

À la différence des études historiques des politiques sociales, habituellement conduites à l'échelle nationale ou régionale, l'ouverture aux échanges internationaux nous instruit sur une dimension peu connue de la formation des valeurs et des institutions reliées à l'enfance. De plus, elle permet d'analyser de façon dynamique et comparative les éléments propres à l'histoire canadienne. Maintenant que les politiques sociales représentent l'un des fondements principaux de l'identité nationale, il est aussi intéressant de remonter à une époque où la spécificité des institutions sociales du pays n'apparaissait pas nettement aux élites politiques interpellées par les demandes de rapports nationaux faites par la SDN<sup>6</sup>.

#### **Religion et nationalité dans le choix de la déléguée canadienne au Comité de protection de l'enfance de la Société des Nations**

D'entrée de jeu, la politique canadienne du bien-être de l'enfance fut définie comme étant inclusive, et les tensions qu'elle visait à résoudre furent identifiées premièrement comme celles qui opposaient les francophones catholiques et les anglophones protestants. En 1925, au moment où le Conseil de la SDN était à la recherche d'un organisme privé canadien pour occuper un siège d'« assesseur » dans son nouveau comité voué à la question de l'enfance, les membres du Comité exécutif du *Canadian Council of Child Welfare* (CCCW) déclarèrent que leur Conseil était le mieux placé pour exercer cette fonction,

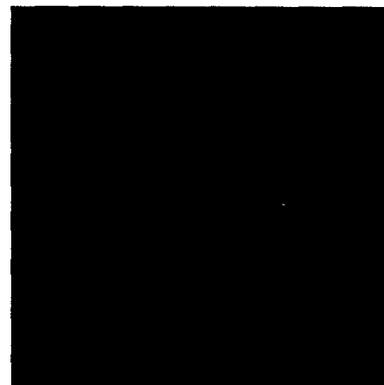
car il était le seul à représenter les intérêts des francophones et des anglophones<sup>7</sup>. Ils soulignèrent avec succès que l'association approchée la première par la SDN, le *Social Service Council of Canada* (SSCC), ne concernait que les Églises protestantes; les deux associations furent finalement consultées et, à plus long terme, le CCCW éclipsa son rival.

Cet appel au pluralisme religieux et linguistique renvoyait à la diversité des traditions provinciales du pays, qui constituait même la principale raison d'être du CCCW. En 1920, le gouvernement canadien avait refusé de créer une agence publique similaire au *Children's Bureau* des États-Unis, comme l'avait demandé le SSCC et comme l'avait fait en 1912 le *Home Office* britannique en instituant son propre *Central Council of Child Welfare*. Les autorités fédérales canadiennes avaient préféré respecter les jalousies régionales en matière de politiques sociales. Quand, en 1867, les différentes colonies britanniques d'Amérique du Nord avaient reçu une constitution commune, l'attribution de la politique sociale aux gouvernements provinciaux avait consacré des traditions de bien-être relativement étanches. En lieu et place d'un bureau central, une petite section sur la santé des enfants avait été instituée au sein du nouveau ministère fédéral de la Santé, et confiée à des médecins. La section avait alors convoqué une *National Conference of Child Welfare Workers* qui, à son tour, avait mené à la fondation du CCCW. L'organisme était voué à la promotion du bien-être de l'enfance au pays; et, bien qu'il ait été largement financé par des subventions fédérales, il allait demeurer bénévole et privé<sup>8</sup>.

Une fois choisis par la SDN, les membres de l'exécutif du CCCW purent compter sur l'appui de la Fédération nationale Saint-Jean-

Baptiste (FNSJB), principal regroupement affilié de femmes francophones et catholiques de la province de Québec intéressé aux réformes sociales. Parmi les suggestions de personnes qualifiées pour se rendre à Genève au nom du CCCW, la présidente de la FNSJB, Mme Marie Gérin-Lajoie, suggéra non seulement Idola Saint-Jean, féministe, bilingue, proche de la réforme des cours juvéniles, mais encore une liste de personnes « mêlées aux œuvres sociales du pays et exer[ça]nt de l'influence dans les grandes sociétés nationales du Canada », où figuraient principalement des anglophones protestantes<sup>9</sup>. La Secrétaire générale du CCCW, Charlotte Whitton, était du nombre, et fut finalement retenue à la grande majorité des voix des quatorze membres du Comité exécutif du CCCW. En 1934, lorsqu'elle fut nommée Commandeur de l'Ordre de l'Empire britannique, Whitton jouissait encore de la confiance de la FNSJB, qui s'empessa de la féliciter en « s'uni[ssant] à toutes les femmes du Dominion »<sup>10</sup>.

En 1928, Charlotte Whitton, assesseur canadienne au Comité de protection de l'enfance de la SDN et Secrétaire générale du *Canadian Council of Child Welfare* (CCCW), assura ses collègues de la nouvelle communauté internationale que les Canadiens avaient beaucoup à apporter, en raison de l'habitude qu'ils avaient de résoudre, à l'intérieur de leur propre pays, des conflits entre des conceptions divergentes. Ses vues renvoyaient aux idées plus générales sur la position privilégiée du Canada vis-à-vis de la collaboration internationale : par exemple, à l'occasion de la nomination du sénateur canadien Raoul Dandurand à la présidence de l'Assemblée générale de la SDN, en 1925, le représentant de la France avait déclaré qu'au Canada les civilisations française et britan-



nique autrefois en conflit avaient su vivre fraternellement<sup>11</sup>. L'histoire officielle du CCCW a repris cette thèse d'une collaboration croissante en matière de politique infantine : le Conseil aurait largement contribué à la formation d'un « sens national de l'obligation sociale [...] dans un pays divisé par des différences de régions, de religion, de langage, d'ethnicité et de classe » ; la formation même du Conseil aurait été l'expression de cette prise de conscience<sup>12</sup>.

Dans la pratique, les catholiques francophones allaient rarement participer directement à la diplomatie du bien-être de l'enfance qu'inaugurait en 1924 le Comité de la SDN. Les archives ne conservent la trace que de quelques cas. En 1926, sachant que le Comité de protection de l'enfance de la SDN tiendrait une discussion sur la protection de la santé et de la vie des enfants au cours de la petite enfance durant la première rencontre à laquelle elle participerait, Charlotte Whitton demanda aux autorités sanitaires de chaque province de la renseigner sur les développements les plus récents, afin d'avoir « a statement covering the matter exactly as it stands at the present time and which I could state was absolutely authoritative »<sup>13</sup>. À cette occasion, Alphonse Lessard, directeur du Service provincial d'hygiène du Québec, relata les récentes campagnes contre la

tuberculose ainsi que les services qu'il avait lancés par l'intermédiaire de la centaine d'unités sanitaires que son service avait ouvertes quelques années auparavant. Son éloge des résultats du Québec fut assez convaincant pour que les représentants du Danemark, de la France, de la Pologne et des États-Unis lui demandent des renseignements supplémentaires<sup>14</sup>. En outre, en 1926, Whitton avait consulté la FNSJB et la *Catholic Women's League of Canada* pour établir une liste de sujets prioritaires. En 1928, à l'occasion de l'enquête conjointe menée par le Comité de protection de l'enfance de la SDN et le Bureau international du travail, Whitton avait aussi demandé au jésuite Léon Lebel des renseignements sur les projets d'allocations familiales promus au Québec par des catholiques sociaux<sup>15</sup>. Au milieu des années 1930, Whitton tint également le ministère de la Santé de la province de Québec informé du travail sur le placement des enfants dont elle était personnellement responsable. Enfin, en 1934, sa transmission radiophonique dans les foyers canadiens à partir de Genève se termina par une version raccourcie en français<sup>16</sup>.

En général, toutefois, les rapports internationaux des anglophones protestants prévalurent dans cette diplomatie canadienne du bien-être de l'enfance. Les réformistes sociaux anglophones et protestants étaient plus proches des milieux diplomatiques canadiens que les catholiques francophones. Charlotte Whitton, par exemple, avait utilisé l'appartenance au groupe des anciens de Queen's, qu'elle partageait avec le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures O. D. Skelton, pour l'aider à devenir membre du Comité de Genève ; ce type de contact était particulièrement important dans un monde où les femmes « often achieved their aims through per-

sonal relations to friends and acquaintances who were political insiders »<sup>17</sup>. Il semble même que ces relations aient été plus rapprochées que les liens unissant francophones et anglophones œuvrant dans le domaine du bien-être. En effet, en 1926, lorsque Whitton rechercha une francophone pour présenter une communication à l'occasion de la visite à Ottawa de la responsable des questions sociales au Secrétariat de la SDN, Dame Rachel Crowdy, elle recueillit les suggestions non pas de travailleurs sociaux francophones, mais d'un francophone haut placé, vétéran de la diplomatie canadienne, le sénateur Raoul Dandurand<sup>18</sup>.

En outre, professionnels et réformistes anglophones et protestants du tournant du siècle participaient déjà aux rencontres et aux échanges d'associations américaines et internationales<sup>19</sup>. En raison de la supériorité des Britanniques et des Américains dans la diplomatie en général, les institutions nationales et internationales de bien-être protestantes et anglophones tendaient à peser d'un poids plus lourd auprès des gouvernements que les associations françaises et catholiques. Cette prééminence existait déjà dans la conduite des affaires sociales internes et avait facilité l'obtention d'un quasi-monopole dans la conduite des affaires sociales

extérieures; par exemple, lors de son passage au SSCC, Charlotte Whitton avait travaillé à une grande enquête sur l'immigration d'enfants britanniques, travail qui lui avait procuré maints contacts internationaux et qui, plus tard, l'aida à obtenir un siège au sous-comité de la SDN sur le statut juridique des enfants dont les parents habitaient des pays différents<sup>20</sup>. Il en est ainsi des liens que Charlotte Whitton avait noués avec Julia Lathrop lors de sa visite au congrès du SSCC, en 1920. Au nombre des pionnières de la campagne des cours juvéniles aux États-Unis, Lathrop avait dirigé le *Children's Bureau* du ministère fédéral du Travail entre 1912 et 1921. Quatre ans plus tard, elle allait représenter la Conférence nationale américaine du travail social au Comité sur le bien-être de l'enfance de la SDN. Lathrop présenta Whitton à Grace Abbott, qui lui avait succédé à la tête du *Children's Bureau*, et qui occupa à Genève le poste plus important de déléguée officielle des États-Unis, de 1924 à 1927. En 1926, Whitton sut utiliser les canaux de renseignements rapides de ces Américaines pour se tenir au courant des délibérations des membres du Comité de protection de l'enfance de la SDN quant au choix des assesseurs provenant d'Amérique<sup>21</sup>. Plus généralement, et par contraste avec ces réseaux internationaux du *Social Gospel* protestant, les réseaux internationaux catholiques n'avaient pas pénétré les États-Unis, où ils se heurtaient à de vifs sentiments anticatholiques<sup>22</sup>. Chez les francophones catholiques canadiens, on ne retrouve un réseau équivalent de travailleurs sociaux que dans les années 1950, tourné principalement vers l'Europe; ce retard n'est probablement pas étranger à la prépondérance des ordres religieux dans les institutions de bien-être, car ces

ordres entretenaient leurs propres réseaux internationaux<sup>23</sup>.

Enfin, étant à Ottawa, Whitton se trouvait plus « proche du patronage et des sources majeures de financement » que les réformistes catholiques et francophones. Arrivée dans la capitale au début des années 1920 pour travailler bénévolement à la mise sur pied du CCCW, elle avait trouvé un emploi de secrétaire auprès d'un ministre conservateur, qui l'emmena en visite en Europe. À Londres, elle s'était rendue aux célébrations de la journée des femmes à l'occasion de la *British Empire Exhibition*, pour représenter le Canada et donner une communication sur le travail social. À Genève, elle avait rendu visite à Dame Rachel Crowdy, rencontre facilitée, semble-t-il, par le fait que le frère de Crowdy était l'assistant du Gouverneur général du Canada<sup>24</sup>.

Il existait bien quelques ponts entre les deux réseaux internationaux : la FNSJB pouvait publier une « Chronique internationale » qui « rapport[ait] les réalisations des ligues féminines d'action sociale à travers le monde »<sup>25</sup>; en 1913, la jeune Marie Gérin-Lajoie avait pu rendre visite aux *settlements* de Londres et, plus tard, à l'été de 1918, elle s'était inscrite à un cours intensif de travail social à l'université Columbia de New York<sup>26</sup>. Le mouvement réformiste catholique francophone avait lui-même des origines internationales : au cours d'une assemblée du *National Council of Women*, l'épouse du Gouverneur général, Lady Aberdeen, avait été une source d'inspiration pour les pionnières francophones, étant bien informée « des besoins de la classe ouvrière en Angleterre, et désireuse d'intéresser les femmes canadiennes aux aspects sociaux de la pauvreté »<sup>27</sup>.

En général, toutefois, les catholiques francophones appartenaient

à leurs propres réseaux internationaux, qui étaient éloignés de la diplomatie canadienne. Leur tendance à attribuer au Pape le rôle principal de pacificateur et de médiateur entre les nations détournait les énergies pacifistes des agences gouvernementales et intergouvernementales.

Ainsi, comme les associations internationales catholiques étaient en relation première et obligée avec le Vatican, la présidente de l'*International Union of Catholic Women's League* (IUCWL) était nommée par le Pape, qui supervisait son travail<sup>28</sup>. Après la guerre, cependant, la FNSJB, qui avait participé aux activités de l'IUCWL plus tôt dans le siècle, avait laissé à la *Catholic Women's League of Canada* le rôle de principale interlocutrice de l'association internationale<sup>29</sup>. C'est que dans les institutions réformistes comme le *Canadian Council of Women*, les relations entre catholiques anglophones et francophones s'étaient amenuisées au profit de la montée des impérialismes précédant la Grande Guerre. L'isolationnisme des francophones catholiques les aurait alors tenus éloignés des principales associations anglophones susceptibles de s'impliquer dans des réseaux internationaux. Enfin, dans l'entre-deux-guerres, plusieurs catholiques francophones croyaient encore en une préférence particulière des Canadiens français pour le pacifisme, que leur manque d'enthousiasme pour les guerres passées aurait démontré, et qui appelait des réseaux et des institutions particuliers<sup>30</sup>.

Si les principaux acteurs de la diplomatie du bien-être de l'enfance qu'inaugurait en 1926 la nomination de Whitton au Comité de la SDN allaient être protestants et anglophones, Whitton comptait toujours représenter les catholiques francophones. Son travail de consultation des francophones



allait être facilité par le fait que tous les documents de la SDN étaient publiés dans les deux langues, et que plusieurs délibérations auraient lieu en français, ce qu'elle reconnut dans une boutade lancée au délégué du Canada à Genève: « *I am afraid that I shall have to take up night classes on international affairs and French* »<sup>31</sup>. Aux yeux d'A. Chevalier, surintendant de l'Assistance municipale du Service de santé de la ville de Montréal, l'appartenance ethnique et religieuse de Whitton et la surreprésentation des anglophones et des protestants dans les réseaux dont elle faisait partie ne nuisaient pas à l'inclusion de traditions différentes. Il considérait Whitton comme une collègue à part entière et écrivit, en 1934, au sujet de sa nomination par le gouvernement britannique: « Cet honneur est des plus mérités, surtout en présence du magnifique travail que vous avez fait depuis plusieurs années en faveur de l'humanité souffrante; cet honneur rejailit quelque peu sur nous, vos collègues sociaux »<sup>32</sup>.

Ainsi, l'identification des réseaux de relations internationales ne suffit pas pour étudier le rôle des traditions ethniques et religieuses dans cette diplomatie du bien-être. Seule une analyse plus fine de la nature des relations tissées autour d'un fait social particulier peut permettre de comprendre la signification des alliances. C'est pourquoi

l'enquête conduite au tournant des années 1930 par le Comité de protection de l'enfance au sujet de « l'enfance en danger moral », l'une des entreprises qui firent apparaître le plus explicitement les diverses conceptions, retiendra maintenant notre attention.

#### Rivalités nationales dans la conduite des travaux humanitaires à Genève

À Genève, l'assesseur canadienne Charlotte Whitton entra en contact avec une société politique déjà divisée par des traditions culturelles différentes: elle identifia aussitôt un « *Latin group* » qui, disait-elle, dominait le Comité de protection de l'enfance et empêchait les « pays anglophones ou scandinaves » d'accomplir de véritables travaux scientifiques sur le terrain<sup>33</sup>.

L'autorité du gouvernement de la France créait un premier clivage. Ce problème, qui avait peu à voir avec le bien-être de l'enfance, allait néanmoins influencer profondément les activités du Comité. Dès 1928, quand le Conseil de la SDN nomma une infirmière française, Mlle Léonie Chaptal, comme principale enquêtrice pour la ronde préliminaire des enquêtes sur l'enfance en danger moral qui allaient être menées sur le terrain dans sept pays, l'assesseur canadienne, de concert avec les deux membres américaines et les représentants des gouvernements britannique, danois et allemand, condamna la décision. Rachel Crowdy, directrice de la Section sociale du Secrétariat de la SDN, avait pris l'initiative de la recommandation, selon Whitton, dans l'espoir de s'assurer des appuis lors du renouvellement prochain de son propre mandat. En outre, Whitton soupçonnait la secrétaire belge attachée au Comité, Mlle Andrée Colin, d'avoir fortement influencé

le choix d'une enquêteuse avec laquelle elle entretenait des relations d'amitié<sup>34</sup>. La « *Latin obliquity* » expliquait aussi, pour Whitton, les aspects nocifs de la diplomatie du gouvernement français. L'ambassadeur de France à Genève, Henri Regnault, avait utilisé le fait qu'il présidait les travaux du Comité sur la protection de l'enfance, en 1928, pour promouvoir la candidature de Chaptal. Celle-ci avait la confiance de son gouvernement, puisqu'elle avait occupé le poste officiel de « déléguée adjointe » lors de la session de 1928 du Comité de protection de l'enfance. Le choix du Secrétaire général de la SDN de faire confiance à Regnault et à Chaptal n'était pas étranger au souci de plaire aux diplomates français, à un moment où les tensions entre Français et Allemands au sujet de la sécurité collective devenaient de plus en plus fortes. Whitton trouvait cet appui aussi déplorable que le récent pacte franco-anglais, qui avait également aliéné les membres du continent américain, et elle espérait qu'une opposition unanime des quatre membres nord-américains du Comité mènerait à la remise en cause de la nomination de Chaptal<sup>35</sup>.

L'usage du vocable « Latin », que Whitton partageait avec certains collègues européens, renvoyait aussi aux conflits qui avaient

mené à l'embauche de Colin, en 1924, lors de l'absorption par la SDN de la majorité des œuvres de l'Association internationale de protection de l'enfance, établie à Bruxelles trois années auparavant. Ces tiraillements révélaient la jalousie du groupe britannique qui dominait le Secrétariat et l'Assemblée de la SDN : on craignait qu'un aspect des relations internationales échappe au contrôle britannique au profit du gouvernement et des élites philanthropiques belges<sup>36</sup>. Le vocable « pays français ou latin » était aussi revendiqué par une partie de l'élite francophone. En 1922, par exemple, Louis-Alexandre Taschereau l'utilisait dans un plaidoyer contre le droit de vote. Cet empressement à s'exprimer en termes de race était encouragé par la tradition eugéniste anglo-protestante, à laquelle Whitton avait adhéré lors de ses travaux sur la réglementation de l'immigration<sup>37</sup>.

La division autour de la nomination de Chaptal était aussi reliée au rôle particulier des Américains, qui avaient été invités à participer aux travaux humanitaires de la SDN en tant que délégués nationaux, sans que leur pays soit membre de la SDN. À Washington comme à Genève, plusieurs espéraient que les expériences de coopération internationale au sujet de problèmes sociaux inciteraient les États-Unis à devenir membres de la SDN. L'enquête sur le danger moral remontait directement au don de 5000 dollars fait en 1925 au Comité de protection de l'enfance par l'*American Social Hygiene Association* (ASHA), basée à New York, « *to be expended for parts of the Child Welfare program generally related to the field of social hygiene* » ; cette offre avait été acceptée comme « une nouvelle preuve de collaboration américaine »<sup>38</sup>. L'un des employés de l'ASHA, Bascom Johnson, était assesseur au Comité de protection

de l'enfance ; on l'avait assuré qu'il serait consulté lors de la sélection des experts attachés au projet, et la nomination de Chaptal représentait une violation de cette promesse<sup>39</sup>. La Section sociale de la SDN avait laissé le projet en plan pendant deux ans par souci, disait son chef, de garder son autonomie vis-à-vis d'une agence extérieure ; on se souvenait probablement des problèmes survenus lors d'une enquête plus considérable menée en 1925 au sujet de la traite des femmes et des enfants, avec les fonds de l'ASHA. Lorsque l'ASHA insista pour qu'un projet soit envisagé et que Bascom Johnson suggéra d'investir les fonds dans l'éducation, l'échange de personnel ou encore une enquête de terrain sur le bien-être de l'enfance, Crowdy se contenta de rappeler au philanthrope américain que l'argent avait été donné plus ou moins sans condition. Elle promit toutefois d'attirer l'attention du Comité sur la question à la rencontre du printemps de 1928, où le sujet de l'enquête et la responsable des recherches furent choisis<sup>40</sup>.

Bien qu'elle fût d'avis, comme Charlotte Whitton, que l'enquête du Comité nécessitait une connaissance des « *technical fields of child welfare* » que Chaptal n'avait pas, Grace Abbott ne put refuser de collaborer avec l'infirmière lors de sa visite aux États-Unis à l'été de 1929 : « *If we refused to cooperate, it would be regarded here by friends of the League as evidence of great discourtesy to the League, since the request for cooperation came as a formal League request, and by its opponents as evidence of the weakness of the League. This is, of course, the difficulty in American cooperation. It must necessarily be formal and uncritical* »<sup>41</sup>. Aux yeux de la représentante américaine au Comité de protection de l'enfance, la position diplomatique de son

pays limitait donc la possibilité de s'opposer aux « Latins ».

L'assesseur du Canada était convaincue qu'une personne choisie dans de telles circonstances serait sans valeur aucune pour la Grande-Bretagne, les États-Unis et le Canada, compromettant ainsi « *one great hope of initiating a piece of really useful research* »<sup>42</sup>. Whitton aurait préféré, pour ne pas éveiller les sentiments « anti-Américains » des Européens, le choix d'une Anglaise dont les travaux auraient été supervisés par un comité d'experts. Elle alla jusqu'à demander au délégué permanent du Canada à la SDN, W. A. Riddell, de retirer le Canada de la liste des pays sélectionnés pour les enquêtes de terrain initiales<sup>43</sup>. Riddell, qui s'intéressait de près aux travaux de Whitton, déplora que le président du Comité de protection de l'enfance ait pu exercer autant d'autorité personnelle, et il intercéda auprès du Conseil de la SDN, par l'intermédiaire de son membre canadien, pour limiter l'autonomie de l'enquêteuse française dans la planification de son travail. Quelques mois plus tard, cependant, il semble que, se sentant lui-même humilié par des délégués de pays plus petits, Riddell ait renoncé à cette campagne, préférant lutter, avec l'aide de l'Allemagne et de l'Amérique du Nord, contre le renouvellement du mandat de Crowdy et contre ceux qu'il appelait lui aussi les « Latins »<sup>44</sup>.

Le passé de Léonie Chaptal témoignait pourtant d'une ouverture au monde anglo-saxon. Dans son travail de promotion en France du métier d'infirmière, elle s'était inspirée de l'action de la Britannique Florence Nightingale. Elle était aussi l'auteure d'un ouvrage, *Le Livre de l'infirmière*, qu'elle avait adapté de l'anglais<sup>45</sup>. En outre, les méthodes de propagande et de collecte de renseignements mises de l'avant par les organisa-

tions humanitaires américaines arrivées en France aux lendemains de la guerre, la Croix-Rouge et la mission Rockefeller, avaient été reprises par les infirmières françaises, ce qui avait contribué à rehausser leur statut aux yeux des médecins et de la population<sup>46</sup>. L'existence de ce penchant, qui rappelle les visites de la future Mère Marie Gérin-Lajoie en Angleterre et aux États-Unis, mentionnées plus haut, laisse croire que la méfiance envers les Français en général et envers Chaptal en particulier ne relevait pas seulement de jalousies nationales. Cela nous invite à étudier les autres considérations qui nourrissaient l'animosité de la déléguée canadienne à l'endroit de Chaptal.

#### Jalousies professionnelles et vues divergentes sur l'entreprise scientifique

Les divergences de vues autour de la nomination de Chaptal étaient en partie reliées à des conflits professionnels entre travailleurs sociaux et infirmières visiteuses. Au début du siècle, Léonie Chaptal avait fait œuvre de pionnière dans le mouvement pour la promotion de la profession d'infirmière visiteuse des enfants et des tuberculeux. Inspirée par la doctrine sociale de l'Église exposée dans l'encyclique *Rerum Novarum*, formée par la Croix-Rouge, elle avait accompli des travaux sociaux et sanitaires à Paris, où elle dirigeait une école privée pour infirmières. La guerre avait donné un essor remarquable à sa profession et elle assumait d'importantes fonctions dans l'association internationale qui regroupait les infirmières, dont elle allait devenir présidente en 1929. De fait, elle fit coïncider son voyage en Amérique pour la SDN avec la tenue du congrès international de l'association, qui eut lieu à Montréal à l'été de 1929. Les

activités de Chaptal avaient un caractère privé, mais elle les accomplissait en étroite collaboration avec les agences publiques, ce qui lui avait valu la reconnaissance de l'État français sous la forme d'un siège au Conseil supérieur de l'Assistance publique à partir de 1923. C'est pourquoi elle détenait, aux yeux de la majorité des membres du Comité de protection de l'enfance, en particulier des Français et des Belges, une expertise qui l'habilitait à conduire des enquêtes internationales, de même qu'une connaissance particulière des problèmes de « danger moral »<sup>47</sup>.

La pensée de Chaptal avait déjà pénétré le monde canadien francophone catholique dès le milieu des années 1920, par l'entremise de l'École d'hygiène sociale appliquée de l'Université de Montréal, qui formait aussi des « infirmières professionnelles ». Le bulletin de l'École, intitulé *La Veilleuse*, avait publié des cours de Chaptal, et le libraire montréalais Déom y annonçait les ouvrages de l'infirmière française en les rangeant parmi les meilleurs disponibles aux infirmières francophones et catholiques. À une époque où il n'existait pas encore d'école de travail social au Canada français (la première fut fondée en 1932 par Sœur Marie Gérin-Lajoie en vue d'améliorer le travail social paroissial), le travail d'infirmière tel que Chaptal et ses disciples canadiennes l'envisa-geaient comprenait un large volet social. Il représentait une réforme méthodique du travail de visite des pauvres accompli par les bénévoles des associations charitables. En France, à la fin des années 1930, les pupilles de Chaptal aurent d'ailleurs tendance à rejoindre le groupe des assistantes sociales, mettant un terme à l'aventure de l'« hygiène sociale » en raison de l'opposition des médecins, du recul de la médecine prophylactique après la découverte des antibioti-

ques et du développement des programmes sociaux publics. De la sorte, les éléments sociaux de la profession d'infirmière diminuèrent considérablement<sup>48</sup>.

Charlotte Whitton, qui n'avait pas reçu de formation dans ces disciplines mais bien en histoire et en anglais, se faisait des professions de travailleur social et d'infirmière un portrait rigide excluant la possibilité que les infirmières visiteuses aient un rôle à jouer dans le travail social relié aux enfants. En général, Whitton entretenait des relations tendues avec le monde médical, comme le montrait sa méfiance à l'endroit de la section sur la santé des enfants du ministère canadien de la Santé. D'autre part, le Comité sur la santé de la SDN, beaucoup plus considérable que la section des questions sociales, avait sa propre commission d'experts sur le bien-être de l'enfance, dont les travaux recoupaient ceux du Comité de protection de l'enfance.

À l'instar des Britanniques, des Allemands et des Danois du Comité de protection de l'enfance de la SDN, qu'elle appelle les « *White speaking races* » dans le rapport de son voyage de 1928 envoyé à Lathrop, l'assesseur canadienne croyait que les « Latins » s'apprêtaient à utiliser la Société des Nations pour répandre le modèle d'infirmières visiteuses de la France et de la Roumanie<sup>49</sup>. Whitton craignait d'autant plus

pour le modèle canadien-anglais que le mouvement d'ouverture d'écoles de travail social était relativement neuf au Canada, celles de l'Université de Toronto et de l'Université McGill de Montréal ne datant que de 1914 et 1918 respectivement. Les tensions strictement « raciales » recouvraient donc des controverses propres au Canada protestant et anglophone que la visite de l'enquêteuse française allait contribuer à mettre en évidence. Non seulement Chaptal attira-t-elle l'attention du Comité de protection de l'enfance sur le Congrès international des infirmières visiteuses de Montréal, mais elle mit aussi en valeur les travaux de la section du bien-être de l'enfance du Département d'hygiène sociale de la ville de Toronto, qui confiait à des infirmières visiteuses des tâches de protection de l'enfance; le « modèle de Toronto » était d'ailleurs admiré par les visiteuses françaises en mal d'autonomie vis-à-vis des médecins<sup>50</sup>. Refusant de suivre l'itinéraire prévu pour elle par Whitton, elle leur rendit une visite prolongée, au terme de laquelle elle écrivit un rapport élogieux. Selon Whitton, les prérogatives de la section torontoise se limitaient à du travail de santé publique, qui ne pouvait être inclus dans le travail de bien-être. Par conséquent, Chaptal aurait dû se tenir à l'écart de cet « *inferno of controversy* » : elle risquait, écrivit Whitton, de déclencher « *such a storm among the Canadian provincial welfare departments, and local agencies, that I should have to seek a shelter cellar* »<sup>51</sup>. Ainsi, Chaptal, en mettant à profit ses propres alliances internationales, tirait des ficelles et en coupait d'autres d'une manière qui entraînait en conflit avec les réseaux professionnels de Whitton.

Ces jalousies professionnelles s'alliaient à des conceptions divergentes de l'action sociale. Certes,

on s'entendait sur l'importance de la recherche scientifique. L'infirmière française, en effet, avait d'abord été recommandée à cause du caractère méthodique de ses travaux<sup>52</sup>. En outre, elle louait la qualité générale des enquêtes sociales conduites au Canada : or c'est justement au nom de ce genre d'études que Whitton avait fait campagne contre sa nomination. Mais les travailleurs sociaux canadiens, américains et scandinaves liés aux travaux du Comité de protection de l'enfance de la SDN jugeaient Chaptal incompétente dans le domaine de la recherche, pour des raisons multiples. À leur avis, méthodes françaises et méthodes nord-américaines étaient incompatibles, et ils tenaient à ce que l'éventuel développement de leur « *little child welfare committee* » se fasse à leur manière<sup>53</sup>. À la limite, Nord-Américains et Scandinaves croyaient que leur conception de la protection de l'enfance était la seule valable, la déléguée danoise D. Estrid Heine allant jusqu'à soutenir que « quelques personnes seulement, au sein du comité, s'y connaiss[ai]ent en travail social »<sup>54</sup>. Whitton traitait l'assistante belge de Crowdy, Mlle Colin, avec la même circonspection : elle « ne sait absolument rien du bien-être de l'enfance et du travail social moderne ». L'assesseur canadienne allait utiliser le même langage pour dénigrer l'ensemble du travail

social catholique accompli par les agences affiliées à l'Union internationale des femmes catholiques et pour voter contre leur présence au Comité de protection de l'enfance à titre d'assesseurs, au détriment, croyait-elle, de « personnes qualifiées techniquement et bien renseignées ». En fait, elle croyait que les « Latins » ignoraient tout de la pédiatrie et de la « culture des enfants »<sup>55</sup>.

L'histoire de la mise au point de la méthodologie d'enquête sur l'enfance en danger moral aide à comprendre plus précisément la nature des divergences de vues touchant la qualité de la recherche. On découvre chez les « Latins » des traditions pratiques et théoriques établies, dont les descriptions de Whitton sont loin de rendre compte. Notons d'abord que Chaptal avait visité des écoles de travail social en Allemagne sans que son rapport révèle une animosité essentielle contre la profession. Il reste que les écrits de l'infirmière française étaient généralement moins systématiques, plus personnels et plus littéraires que ceux de ses opposantes. Pour l'assesseur canadienne et sa collègue américaine, une recherche solide commandait un « programme compréhensif » sans limite géographique. Par contraste, l'utilisation que Chaptal fit des questionnaires était ouverte : elle sollicitait des réponses uniquement sur les éléments dont ses informateurs s'estimaient capables de parler<sup>56</sup>. Elle avait rédigé, avec l'approbation de Crowdy, deux types de questionnaires destinés, l'un aux représentants nationaux du Comité de protection de l'enfance (au sujet des lois nationales), l'autre aux assesseurs du Comité et aux membres d'autres associations charitables (au sujet des organisations et de leur impact). Whitton critiqua cette méthode, trouvant le nombre de questions excessif en regard du

délai accordé<sup>57</sup>. De la même façon, l'enquêtrice française ne voyait pas la nécessité de justifier son choix des pays enquêtés par des critères objectifs, comme les travailleuses sociales américaines et canadienne l'auraient souhaité. Prête à accepter une plus grande part de subjectivité dans son travail, elle expliqua que son choix était motivé par le caractère exemplaire des pays retenus. Elle soutenait que sa méthode gagnait en profondeur et en signification ce qu'elle perdait en exhaustivité. Il valait mieux, croyait-elle, décrire les choses en détail que de fournir « une liste ennuyeuse dont le seul avantage était de n'omettre personne »<sup>58</sup>.

Chaptal délimitait l'ampleur du champ d'observation ouvert aux travailleurs sociaux de façon plus inclusive et plus manifestement éthique que ses opposants. Aux demandes répétées du Secrétariat exigeant la production de rapports concis, elle avait tendance à répondre que les coupures laisseraient ses passages explicatifs de côté, en ce qui concernait par exemple le rôle du mouvement des femmes, ou celui des écoles de travail social<sup>59</sup>. Elle hésitait, disait-elle, à utiliser des théories scientifiques, leur préférant la province des « réalités pratiques »<sup>60</sup>. Son recours à une tradition sociologique à la fois ancrée dans des principes philosophiques et basée sur des impressions personnelles rappelle la méthode employée par Tocqueville pour livrer ses réflexions sur la démocratie américaine au siècle précédent. Elle renvoie aussi à un courant européen de critique de la société de consommation de masse américaine, selon lequel les Américains envisageaient les rapports sociaux et personnels de façon matérialiste et machinale<sup>61</sup>.

Chaptal laissa entendre, par exemple, que l'insistance de l'ASHA sur la sexualité et sur le rôle des écoles américaines dans

l'éducation sexuelle des enfants était due à l'ignorance du public américain en matière de sexualité, qu'elle attribuait aux traditions puritaines. En Europe, croyait-elle, les filles étaient instruites des choses sexuelles lorsqu'elles prenaient soin du nouveau-né et de leur mère après un accouchement<sup>62</sup>. Elle attribuait la situation américaine à « l'absence de construction réelle de la famille dans les milieux américains modernes, populaires et bourgeois ». À ses yeux, les familles américaines étaient plus portées aux manières nouvelles que les familles des « pays moins neufs » :

De grands problèmes sont posés par la question des races, par la diversité presque infinie des croyances religieuses, et par la disparition à peu près complète de toute croyance dans 50 pour cent environ de la population. Les bases mêmes de la famille ne sont, en conséquence, pas les mêmes aux États-Unis que dans les pays moins neufs où sont moins répandues certaines inventions modernes qui ont pu modifier les conditions d'existence des masses<sup>63</sup>.

Parmi les manières modernes dangereuses, Chaptal incluait la quantité d'activités accomplies en dehors du foyer, de même que la consommation. Elle dépeignit les enfants américains comme les acteurs principaux de leur vie et de leur liberté, et trouva qu'on les laissait trop tôt devenir juges de leurs actes. Elle proposa que les travailleurs sociaux renforcent l'autorité des parents immigrants. D'après une enquête existante intitulée *Girl Life in America*, conduite par Miss Henriette R. Walter, elle émit l'opinion que « l'immoralité des parents », plus que la pauvreté, était cause de la délinquance, car la moitié des enfants délinquants provenaient de familles brisées, où la plupart des mères travaillaient tandis que les enfants étaient le plus souvent mis à l'école prématurément<sup>64</sup>.

L'infirmière française se méfiait aussi du changement en lui-même, alors que Canadiens et Américains proches du Comité de la SDN y voyaient spontanément un progrès. À plusieurs reprises, Chaptal émit des réserves sur les réformes dont l'application lui semblait trop rapide. Son commentaire sur l'absence d'institutions de placement des enfants en Italie, par exemple, s'accompagnait d'un avertissement à l'encontre de tout changement hâtif, qui exclurait par définition solidité et profondeur. Par contre, Américains et Canadiens abordaient souvent la question de la compétence en travail social en termes d'ancien et de nouveau : les coupables de la paralysie du Comité de protection de l'enfance, par exemple, étaient les Français, les Italiens « *and their medieval cohorts* ». Toutefois, la ligne de partage entre anciens et modernes variait selon les circonstances : Whitton pouvait compter les Britanniques parmi les responsables de l'inefficacité du Comité, tandis que certains pays du vieux continent, où le « rythme du progrès » était plus remarquable, lui semblaient étrangers à un possible « complot européen »<sup>65</sup>.

Chaptal croyait enfin que toute enquête en travail social devait contenir des considérations éthiques, comme l'indique le titre de son enquête. Elle reprochait aux travailleurs sociaux américains de

donner trop d'importance à la psychologie et à l'hygiène au détriment de la morale et de la conscience des enfants. En cela, elle rejoignait les travailleurs sociaux catholiques francophones et anglophones, pour qui l'action sociale était nécessairement morale et religieuse, et qui rejetaient le modèle de neutralité affiché par les écoles anglophones<sup>66</sup>. Elle déplorait aussi l'attention accordée à la « santé mentale », qui faisait négliger l'examen des conditions physiques dans lesquelles les enfants étaient élevés. Elle étendit son jugement sur l'enfance dépendante à des institutions plus larges, dénonçant la progression du divorce et la multiplication des « familles brisées » aux États-Unis. Elle n'hésita pas à écrire qu'elle avait vu dans ce pays « des misères morales et physiques, à faire hésiter un vétéran de l'assistance »<sup>67</sup>. L'étude du « danger moral », dont elle clamait l'importance, relevait d'une tradition bien établie en Europe. La question des enfants négligés moralement avait dominé les débats européens durant les années 1890; la notion de danger moral avait été omniprésente dans les débats sur la protection de l'enfance en France à la fin du siècle, l'Union internationale de secours aux enfants, qui avait parrainé l'adoption de la Déclaration des droits de l'enfant par la SDN en 1924, en avait fait le thème de son congrès de 1932, et le terme « danger moral » appartenait au vocabulaire courant des institutions italiennes de placement de l'enfance<sup>68</sup>.

La morale comme sujet d'investigation internationale suscita les réticences des autorités britanniques liées à la SDN. En 1928, par exemple, le Sous-secrétaire au Foreign Office, Lord Cushendun, entreprit d'amuser les membres du Conseil de la SDN en faisant une lecture personnelle des sections du

rapport annuel du Comité de protection de l'enfance relatives à la nomination de Chaptal et à son projet détaillé. Il déclara que, dans sa jeunesse, il aurait lui-même été visé par l'enquête, ayant été exposé à des « dangers moraux ». Le sujet, renchérit-il, était si vaste que l'auteur d'une telle entreprise, à moins d'être très jeune, « ne vivrait jamais assez longtemps pour dépasser le stade de l'enquête préliminaire »; si le projet parvenait aux oreilles de la presse, celle-ci le couvrirait de ridicule, oubliant d'y reconnaître un aspect important du travail de la Société des Nations. Le Premier ministre Mackenzie King, qui siégeait au Conseil cette année-là, exprima publiquement son assentiment. Si l'on en croit Whitton, pour King et O. D. Skelton, le Sous-secrétaire aux Affaires extérieures qui l'accompagnait, « *the expression "children exposed to moral and social danger" brought discredit on [the Child Welfare Committee] and was most unacceptable to the League's Council* ». Ils n'avaient pas non plus confiance en Chaptal, dont ils trouvaient les questions vagues, et ils avaient la conviction que la futilité des résultats d'une telle enquête ne justifiait pas le temps et l'énergie que la SDN s'appropriait à lui consacrer. Le délégué canadien au Conseil, le sénateur Raoul Dandurand, et le délégué du Canada à Genève, W. A. Riddell, partageaient ces vues<sup>69</sup>.

Canadiens et Américains ne répondirent jamais aux commentaires de Chaptal sur les valeurs des familles américaines. Ils se contentèrent de dénoncer ses « préjugés raciaux et religieux à l'égard des États-Unis »; les représentants britanniques étaient de leur avis. Au sujet de l'éducation sexuelle, par exemple, Whitton croyait que les « Latins » voulaient simplement éviter les références trop fréquentes à la contraception, alors que les

Français limitaient leur descendance de façon exceptionnellement élevée<sup>70</sup>. Chez les Britanniques, la place restreinte des références à la morale dans le travail social était sans doute reliée au mouvement plus général de disparition des références philosophiques dans les débats entourant la politique sociale au milieu du siècle en Grande-Bretagne. Il semble par ailleurs que les gouvernements français du début du siècle aient eu tendance à définir les bases philosophiques de leurs politiques de façon plus systématique. Le dénouement de l'ensemble des débats renvoie à un mouvement de plus longue durée, ayant mené à l'absence de référence au sens des institutions qui caractérise les débats contemporains sur la famille et l'État, en France comme ailleurs<sup>71</sup>.

L'internationalisme nord-américain recelait donc un paradoxe. D'une part, les assesseurs et les représentants du « nouveau continent » invoquaient la rencontre des nations pour proclamer la haute valeur de la mission du Comité de protection de l'enfance, dans des déclarations comme celle-ci : « *The committee must be equipped to speak to the world and to have something worth the world's hearing* ». Cette attitude n'était pas sans lien avec le crédit dont le Comité, l'une des agences les plus populaires de la SDN, leur semblait jouir dans leurs pays respectifs<sup>72</sup>. D'autre part, Canadiennes et Américaines croyaient avoir la seule manière de maintenir cette popularité et de continuer d'attirer des subventions.

Les Canadiens dont cette diplomatie du bien-être mobilisait les énergies étaient convaincus de l'infériorité des standards français de protection de l'enfance. Aux yeux de Charlotte Whitton, les « Latins » présents aux séances s'appuyaient sur des critères

réactionnaires, inférieurs à ceux des institutions anglo-saxonnes; ils refusaient les méthodes scientifiques et se perdaient dans les problèmes secondaires. Si des progrès considérables avaient été accomplis en France, en Italie ou dans « *some of these other countries* », les responsables de ces avancées ne se rendaient jamais à Genève<sup>73</sup>. À l'instar des « moines civiques » britanniques présents aux plus hauts échelons de la Société des Nations, Lord Robert Cecil et Gilbert Murray, Whitton trouvait « *the ways, the languages, the manners of the other members of the incipient world society somehow disappointing* »; Salvador Madañaga, représentant de l'Espagne à Genève, qui travailla en étroite collaboration avec ces hommes, écrit : « *Does not this suggest a subconscious or unconscious division of the world between the receivers and the givers of happiness, or even between those who will have happiness defined and measured for them and the definers and measurers thereof?* »<sup>74</sup>.

### Rivalités religieuses à Genève

L'opposition à la nomination de Chaptal renvoyait non seulement à des opinions nationales, professionnelles et scientifiques, mais encore à une méfiance bien établie chez les délégués protestants envers la diplomatie des pays catholiques. Dès sa première participation au Comité de protection de l'enfance de la SDN, Charlotte Whitton avait remarqué que les divergences d'opinion les plus profondes étaient souvent reliées aux appartenances religieuses. Au nombre des organisations appuyant la nomination de Chaptal, dont la liste fut présentée au Comité de protection de l'enfance en 1928, figuraient plusieurs organismes catholiques sociaux, dont l'Union catholique internationale de travail social. Chaptal elle-même déclarait ouver-

tement que ses travaux étaient influencés par la morale catholique, dont son introduction au rapport final, qui condamnait le travail des mères hors du foyer et soulignait l'importance du « salaire vital », s'inspirait directement<sup>75</sup>. L'assesseur canadienne joignit facilement sa voix au concert lorsque des appréhensions à l'égard de « l'influence catholique » furent exprimées. Whitton elle-même provenait d'une famille divisée par les appartenances religieuses anglicane du père et catholique de la mère; à 13 ans, elle avait délibérément choisi de ne pas se joindre à sa mère et à ses frères et sœurs plus jeunes, qui étaient « revenus » à l'Église catholique. Elle s'était retrouvée coincée entre l'opprobre de sa famille maternelle et les préjugés anti-catholiques de la vallée de l'Outaouais<sup>76</sup>.

L'influence des catholiques était un sujet de préoccupation important pour les Britanniques attachés à la SDN. Leur animosité se manifesta particulièrement en 1928 et en 1929, lorsque l'*International Union of Catholic Women's League* fit pression pour siéger comme assesseur au Comité de protection de l'enfance, dans l'espoir de faire valoir le point de vue catholique. Les Britanniques s'y opposèrent en expliquant que l'Union était basée sur une appartenance religieuse exclusive, qu'il y avait déjà suffisamment de membres catholiques dans le Comité, et que la section du Comité chargée d'étudier la traite des femmes et des enfants comptait déjà un organisme catholique. Les diplomates canadiens partageaient cette opinion. Plus précisément, les Britanniques disaient craindre qu'« une attitude sectaire, une fois introduite, puisse amener des complications qu'on avait jusqu'alors évitées »<sup>77</sup>. Leur opposition fut inutile, comme dans le cas de la nomination de Chaptal, car le Conseil de la SDN décida en 1929 d'accepter

l'IUCWL. Il tenait vraisemblablement compte du souci parfois exprimé par les membres du Secrétariat de la SDN quant au fait que les organisations internationales féminines nominalement neutres ne représentaient pas les femmes du monde entier, comme elles avaient tendance à le proclamer, car elles ne représentaient pas les travailleuses et les catholiques<sup>78</sup>. Le représentant britannique au Conseil, Austen Chamberlain, expliqua qu'il n'avait pas persisté dans son opposition car il s'était trouvé « entièrement isolé » et ne voulait pas avoir l'air de porter le débat sur le terrain de la religion. Mais il déplorait le fait que son gouvernement soit le seul à s'inquiéter des problèmes de fonctionnement qu'entraînerait la présence d'un trop grand nombre d'assesseurs. Chamberlain attribuait la responsabilité de cette impasse à la tendance des catholiques à se sentir persécutés : « *the thing to avoid is any reference to religion. The moment that [it] is raised no one in foreign circles in Geneva will believe that we are anything but anti-Roman* ». Il ne manqua pas de souligner le double standard des catholiques qui, plus tôt, s'étaient élevés contre la nomination du YMCA au Comité en raison de son caractère religieux<sup>79</sup>. Les autorités du Vatican elles-mêmes intervenaient parfois dans de tels conflits, pour empêcher une réduction du

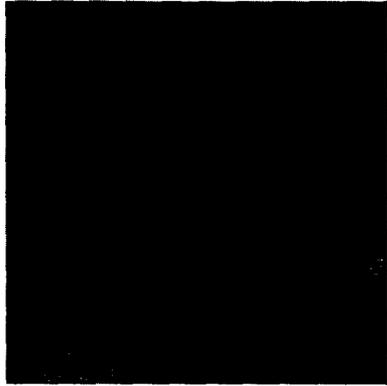
rôle des assesseurs par exemple, celles-ci étant inquiètes des conséquences qu'une telle décision aurait dans les associations catholiques de bien-être. Le poste d'assesseur fut finalement aboli au milieu des années 1930, au profit d'experts ad hoc convoqués sur des sujets précis et au nom d'une plus grande efficacité, ce qui diminua le pouvoir des organisations catholiques<sup>80</sup>.

Un antagonisme similaire envers les agences de bien-être privé s'était manifesté lors de la création du Comité de protection de l'enfance en 1924. Le gouvernement britannique avait voulu empêcher les autorités belges de s'occuper de la formation d'une agence internationale qui, en faisant la part trop belle aux agences privées, pourrait embarrasser les gouvernements nationaux. En Grande-Bretagne, en effet, la protection de l'enfance était fermement établie au sein de l'État central, le *Home Office* détenant la responsabilité première en cette matière. Il semble cependant qu'en France, agences privées et institutions étatiques aient pu collaborer sérieusement, au sein d'organismes comme le Conseil supérieur de l'Assistance publique, dont Chaptal faisait partie<sup>81</sup>. L'eugénisme de l'agence américaine dont provenaient les fonds de l'enquête, et qui ne s'accommodait pas des sensibilités catholiques, était une autre pierre d'achoppement entre catholiques et protestants. Il semble que ce soit la raison du rejet de la suggestion de l'*American Social Hygiene Association* d'étudier « *the extent to which, and the methods by which, biological education is now being used to interpret to youth the influence of racial functions on human conduct* »<sup>82</sup>.

Plus largement, pour Charlotte Whitton, la méfiance envers les catholiques renvoyait à d'importants problèmes liés à la conduite des affaires internes canadiennes.

Les conflits entre protestants et catholiques se greffaient parfois à de profondes différences de conceptions eu égard à la vie sociale et à la famille; en particulier, les catholiques accordaient une plus grande autorité aux pères. Par exemple, en 1938, un haut fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures, Norman Robertson, formula le commentaire suivant au sujet du rapport général de la SDN sur le placement des enfants, dont Whitton avait été largement responsable : « *Its "ideology" is unexceptionable but whether your Catholic and Communist colleagues in the Committee will concur in its definitions of the reciprocal rights of parents and child is another question* »<sup>83</sup>. Ces conflits renvoyaient aussi à la concurrence entre les Églises pour les âmes des fidèles qui avait été au cœur des premières expériences protestantes de « sauvetage de l'enfance » : la fondation en 1870 du *Montreal Infants' Home*, par exemple, s'explique en grande partie par la peur des protestants de la ville de voir des enfants de leur groupe tomber sous la tutelle des Sœurs grises<sup>84</sup>.

Au Canada, l'association à laquelle appartenait Whitton, le *Canadian Council of Child Welfare*, était à la tête d'un mouvement pour promouvoir le placement des enfants dépendants dans des familles d'accueil plutôt que dans de grandes institutions : « *the emphasis in child care and protection should be laid upon adequate, well-trained field staff, whose efforts shall be directed towards the maintenance of the child's own family group, if at all possible, and if that proves impossible, towards the reconstruction of the child's life, in an environment as similar to the private family, which he should have enjoyed, as can be procured* ». Les données que Whitton fit parvenir à la SDN à ce sujet en mars



1929, à la demande de Chaptal, montrent à quel point la religion était au centre de cette campagne. Des *Children's Aid Societies* chargées du placement des enfants dans des familles existaient dans toutes les provinces mais, au Québec, les enfants illégitimes étaient surtout placés dans des institutions. Les chiffres de Whitton sur les enfants « négligés et dépendants » pour 1928-1929 soulignent le caractère particulier des pratiques de la province : des 25 850 enfants vivant dans des institutions privées dans l'ensemble du pays, qu'il s'agisse d'orphelinats ou de *homes*, 65 pour cent étaient au Québec ; en revanche, des 12 000 enfants vivant dans des familles d'accueil, 2 pour cent seulement se trouvaient au Québec, et tous avaient été placés par une institution anglophone, le *Montreal Children's Bureau*. Il n'y avait pas lieu d'espérer un changement, commentait Whitton, car les « courants d'idées » sur le bien-être de l'enfance des autres provinces avaient peu d'appuis au Québec, où l'on ne trouvait rien d'autre qu'un système de soins reposant sur de grandes institutions, alors que dans les deux autres provinces, qui elles aussi pratiquaient presque exclusivement le placement en orphelinat, « l'opinion se tournait lentement vers l'exploration d'autres solutions »<sup>85</sup>.

La préférence des catholiques pour le placement des enfants en institution, le divorce et le concubinage constituaient les trois problèmes principaux qui empêchaient les catholiques d'adhérer à la conception « neutre et philanthropique » des protestants à l'égard du travail social<sup>86</sup>. Énoncée au Québec principalement, cette préférence recevait encore, en 1948, l'approbation de membres de la hiérarchie catholique anglophone comme le cardinal James C. McGuigan, archevêque de Toronto. Les catholiques insistaient aussi sur le rôle de « l'échec moral » dans l'explication de la pauvreté<sup>87</sup>. Whitton entretenait des relations paradoxales avec les agences de placement catholiques du Manitoba et de la Colombie-britannique, qui continuaient à créer des institutions pour enfants. Alors qu'elle condamnait les orphelinats protestants, elle avait tendance à respecter les institutions catholiques. Ses biographes ont supposé que cet accord pouvait provenir de la reconnaissance mutuelle de vocations similaires, ou encore du fait que « *the socio-political principles of subsidiarity which framed Catholic social action were quite compatible with her views* ». En effet, Whitton et les catholiques sociaux croyaient de concert que des institutions intermédiaires et un minimum de bureaucratie étaient les meilleurs garants d'une approche humanisée des enfants. En outre, certains des collègues proches de Whitton étaient catholiques. Enfin, Whitton avait découvert une littérature catholique en faveur du placement des enfants, venue de l'Université catholique de Washington et du St. Mary's Home de Nouvelle-Écosse, qu'elle tenta de diffuser. Il se peut aussi que les orphelinats catholiques comptant sur un personnel religieux aient pu offrir à leurs pupilles une attention plus soutenue<sup>88</sup>. Si ces idées sur

l'importance des « valeurs humaines » dans le travail social et cette proximité avec l'Université catholique de Washington rappellent les réseaux des travailleurs sociaux catholiques francophones du Québec, il ne semble pas que ces rapprochements aient donné lieu à des échanges avec Whitton.

Il est intéressant de noter que Léonie Chaptal, envoyée au Canada par la SDN à l'été de 1929, ne s'opposait pas au placement dans les familles. En effet, elle fit l'éloge des *Children's Aid Societies* du pays. Elle y voyait « un système d'assistance [...] évidemment préférable à tout autre [...] Nous devons mentionner comme modèle le système de placement de l'Ontario où les enfants sont admirablement placés sans difficulté administrative »<sup>89</sup>. Ses divergences de vues avec Charlotte Whitton apparurent plutôt lorsque Chaptal fit l'éloge des autres méthodes en vigueur dans la province de Québec, sans se douter qu'il existait un conflit entre les deux traditions. Elle attira l'attention sur les efforts du directeur du *Catholic Charities Bureau* de Toronto, qui avait utilisé des sommes initialement prévues pour la construction d'un orphelinat pour mettre sur pied une agence de placement. Chaptal était aussi prête à attribuer des avantages à la vie en institution, devant les possibles excès de l'institution familiale. À l'occasion de sa visite au Danemark, par exemple, elle souligna la supériorité des institutions pour les enfants handicapés mentalement ; parlant des filles d'un asile en particulier, elle écrivit : « Elles apprennent à laver, repasser et coudre, vivent avec les maîtresses une vie de famille et se sentent heureuses plus que dans leur propre foyer où trop souvent ce genre d'infirmité mentale est peu compris »<sup>90</sup>.

En visite à Montréal, Chaptal trouva que le travail des frères de

l'école de réforme du Mont-Saint-Antoine, qui avaient charge de garçons de moins de 16 ans envoyés par la Cour juvénile de Montréal, était admirable. Relatant ses conversations avec les pensionnaires, elle dit avoir été impressionnée par « l'expression heureuse et confiante avec laquelle les garçons accueillirent le Directeur, qui parla gentiment d'eux lorsqu'il les croisa ». « Il est vrai qu'ils sont internés, ajoute-t-elle, mais la méthode qu'utilisent les frères est telle que même si les portes étaient laissées ouvertes ils n'essayeraient pas de s'enfuir »<sup>91</sup>. Le langage qu'elle utilisa dans son rapport sur le Canada était celui de ses autres visites. En Pennsylvanie, par exemple, elle avait visité une ferme: les jeunes garçons, rapporte-t-elle, « travaillent librement au jardin ou à leurs autres occupations et lorsqu'on les rencontre ils regardent avec un sourire affectueux la directrice qui nous conduit »<sup>92</sup>. Whitton s'opposa immédiatement à ce verdict: au Mont-Saint-Antoine, écrivit-elle au ministère des Affaires extérieures, « *in the last ten years a staff official was condemned to several years' penal servitude for punishing a small boy, who died of the effect, by dipping him in scalding water* ». Elle mentionna aussi « *several escapes from several different schools [...] within a few months* »<sup>93</sup>.

En général, Charlotte Whitton ne pouvait attribuer de rôle positif au personnel religieux que lorsqu'il était supervisé par des experts ou par une agence étatique, comme dans le cas de la lutte contre la mortalité infantile au Québec, dont elle allait relater les efforts à Genève en 1934 en ces termes: « un plan bien développé et bien centralisé d'hygiène maternelle et infantile », marqué par une « coopération étroite avec les autorités religieuses [...] sous une direction centralisée venant des gouvernements locaux, avec l'encouragement du clergé et toute la coopération possible des organisations volontaires »<sup>94</sup>. C'est le conservatisme de Whitton qui lui faisait approuver ce rôle auxiliaire de l'Église. Cette attitude suscita l'intérêt des membres de la Commission sur les assurances sociales du Québec (Montpetit), mise en place par le gouvernement libéral de Louis-Alexandre Taschereau en 1930, qui lui demandèrent de présenter un avis sur les allocations aux mères, la tutelle des enfants et la protection de l'enfance<sup>95</sup>. Comme ses enquêtes célèbres sur l'assistance dans l'Ouest canadien au cours de la crise des années 1930 l'avaient montré, elle favorisait des systèmes d'aide publics peu coûteux. Elle avait aussi tendance à apprécier les travaux des agences privées, position qui était à la base de la constitution du CCCW. En 1936, sous la gouverne du Premier ministre R. B. Bennett, un ami de Whitton, le ministère fédéral de la Santé allait même se débarrasser de sa Division de l'hygiène infantile et maternelle, au profit du CCCW. En outre, le gouvernement canadien choisit de sanctionner cette préséance lorsqu'un siège de délégué national au Comité de protection de l'enfance lui fut offert pour remplacer celui du CCCW, après l'abolition du poste d'assesseur. En effet, le ministère des Affaires extérieures

choisit Whitton comme déléguée nationale, au lieu d'un membre du gouvernement ou de la fonction publique, décision que les personnages haut placés du ministère de la Santé ne manquèrent pas de déplorer. D'ailleurs, au sujet du rôle primordial de la charité privée, les positions de Chaptal et de Whitton convergeaient, l'infirmière française ayant une haute opinion du rôle moteur des organismes de charité privée: « La loi a trouvé dans les faits son origine: l'initiative privée est ainsi bien souvent la première à répondre aux nécessités sociales »<sup>96</sup>.

Les impressions finales de Chaptal sur le Canada furent élogieuses en comparaison avec ses propos sur le bien-être de l'enfance aux États-Unis. Par exemple, nulle part dans son rapport canadien elle ne dénonça les conditions sociales qu'elle avait pu observer; elle mentionne seulement l'impact désintégréateur de l'immigration à Sudbury. Son rapport convergeait de plusieurs autres façons avec l'action de Whitton. Elle reproduisit presque intégralement les réponses que celle-ci avait envoyées à son questionnaire en 1930. En général, son « impression formée au Canada quand on considère les méthodes présentes de sauvegarde de l'enfance en danger [était] hautement favorable ». À Sudbury, l'organisation du bien-être était « excellente ». À Toronto,

elle trouva aussi un système de probation des jeunes délinquants bien organisé, alors que celui de Montréal ne l'était pas encore, en raison de son personnel réduit à deux agents. Enfin, elle s'apprêtait à présenter le système torontois d'hygiène sociale, avec ses divisions en districts et sa collaboration quotidienne entre les agents, comme un modèle international<sup>97</sup>.

### Les travaux humanitaires de la Société des Nations et la formation de l'État canadien

En plus de mettre en évidence les différences morales entre anglo-protestants et franco-catholiques, les rapports du Canada avec la SDN firent apparaître les contradictions de la constitution canadienne, qui attribuait les affaires sociales aux provinces et le gros des relations extérieures au gouvernement central. Aussitôt qu'elle eut vent de la visite de Chaptal au Canada, Whitton écrivit au ministère des Affaires extérieures dans le but d'assurer au CCCW la responsabilité principale de l'organisation de son séjour. Elle invoqua avec succès le statut quasiment public de l'agence, son rôle consultatif, et elle présuma de l'appui unanime des gouvernements provinciaux pour attribuer au CCCW cette responsabilité<sup>98</sup>. Dans les faits, toutefois, Whitton pouvait entretenir des relations tendues avec les autorités provinciales, comme le montra la même année la vanité de ses efforts auprès du sous-ministre du Travail de la province de Québec, Louis Guyon, pour colliger des renseignements sur le travail des enfants, à la demande du Bureau international du travail. À l'employé de Genève qui attendait sa réponse, elle écrivit : « *I shall be frank and tell you that it is almost impossible for us to get action in that particular department.*

*However, we are attempting to get this in an indirect way* »<sup>99</sup>.

Les ambitions centralisatrices de Whitton et du gouvernement fédéral apparurent clairement lorsque, face au refus initial de Whitton de répondre à son questionnaire, Chaptal prit contact avec un réseau francophone par l'intermédiaire de Philippe Roy, ministre plénipotentiaire du Canada à Paris, avec l'approbation du Secrétariat de la SDN. Roy lui donna l'assurance qu'elle pourrait collaborer avec les gouvernements provinciaux et fédéral. Le Sous-secrétaire aux Affaires extérieures du Canada lui-même, O. D. Skelton, reçut une copie du questionnaire par l'entremise de Roy, procédure indirecte qui l'inquiéta<sup>100</sup>. Soucieux de restaurer les relations habituelles, les diplomates canadiens enjoignirent alors l'assesseur canadienne de renoncer à sa campagne d'opposition. À l'automne 1928, quand le Secrétaire général de la SDN avertit le gouvernement canadien de la visite de Chaptal projetée pour juillet 1929, Skelton assura immédiatement les autorités de la SDN de la collaboration de Whitton : le *Canadian Council of Child Welfare* « *undoubtedly ha[d], in a readily accessible form, all of the information necessary for a complete reply to this communication* ». Il ajouta qu'en cas de refus du CCCW, il faudrait s'adresser directement aux provinces pour trouver les renseignements nécessaires aux travaux de Chaptal, menace dont Whitton ne pouvait pas ne pas tenir compte<sup>101</sup>.

Le rapport de Chaptal sur le Canada terminé, le CCCW et le ministère des Affaires extérieures en amorcèrent la révision. Sous prétexte de mettre à jour les observations de l'enquêteuse française et d'apporter des précisions sur la diversité des systèmes en place dans un régime fédéral, Whitton, Riddell et Skelton travaillèrent de

concert pour modifier le texte, démarche inaugurée par les Américains après qu'une fuite du contenu du rapport de Chaptal dans les journaux eut créé un petit scandale<sup>102</sup>. Whitton prépara un rapport indépendant sur le Canada qui fut repris par le Secrétariat de la SDN. Le nouveau directeur de la section sociale, le danois Erik Erkstrand, expliqua à Chaptal qu'il fallait, « dans la mesure du possible, essayer de donner satisfaction au gouvernement canadien pour éviter des critiques et des discussions trop longues pendant la session du Comité de protection de l'enfance »<sup>103</sup>. À ces objections, l'infirmière française répondit que les rapports n'étaient pas définitifs, ayant toujours été écrits dans la perspective d'une enquête plus vaste. Hésitant d'abord à modifier son manuscrit, elle en vint à remercier l'assesseur canadienne pour ses modifications<sup>104</sup>. Lorsque, dans la version ainsi amendée du rapport sur le Canada, des remarques de Chaptal furent conservées, Whitton indiqua qu'il s'agissait d'impressions personnelles. Elle ajouta des distinctions entre les catholiques de Toronto et ceux de la province de Québec, « *where the tradition of institutional care is very widespread* », et elle inclut les recommandations de la Commission Montpetit sur les assurances sociales en faveur des allocations aux mères nécessiteuses et du placement des enfants<sup>105</sup>.

Whitton s'efforça de manier les renseignements provinciaux avec précaution : « *The slightest error in the League document, avait-elle écrit au Secrétariat de Genève quelques années auparavant, would cause serious questioning in its acceptance [and] the rejection of an entire work by that province* ». Tout en recherchant le contrôle des canaux de renseignements dirigés vers Genève, elle croyait que les controverses entourant les diffé-

rences interprovinciales étaient trop importantes pour que les documents de la Société des Nations les omettent dans leurs comptes rendus de la situation canadienne<sup>106</sup>. Cependant, au total, son rapport était plus une déclaration générale qu'une description de plusieurs traditions distinctes, à la différence des écrits de Chaptal et à l'instar du rapport du *Children's Bureau* des États-Unis. Elle confia à Skelton que ce niveau d'écriture constituait la meilleure façon de ne pas éveiller les susceptibilités de la province de Québec :

*I have encountered difficulty with [the preparation of a general statement], because any Canadian report must be very carefully drawn up, in view of the fact that the traditional policy and practice of the religious orders of the Province of Quebec are built on institutional care, and the question of home placement is continuously one of somewhat sharp controversy in Canadian social work. [...] I felt that it was best to attempt to prepare a general statement [...], but to have it discussed by a group of Canadian workers before it went forward to you<sup>107</sup>.*

En privilégiant ce type de synthèse générale des pratiques canadiennes, Whitton continuait de travailler, sur le plan des mentalités, à l'homogénéisation des traditions canadiennes selon le modèle qu'elle préférait.

## Épilogue et conclusion

Comme prévu, le travail de Chaptal s'arrêta à ces enquêtes préliminaires, dont un rapport sommaire et retravaillé pour plaire aux Canadiens et aux Américains fut publié en 1934. Ce fut la dernière publication du genre. En effet, l'autonomie initiale dont avait bénéficié Chaptal lors de ses visites «sur le terrain» ne serait plus accordée à aucun autre expert après elle. Au terme de l'enquête sur l'enfance en danger moral, et en partie à cause d'elle, la possibilité de mener des comparaisons profondes, de proposer des observations sociales intégrées et originales, de relever différentes traditions de travail social dans un même pays, de relier les observations sur le terrain à une philosophie politique, fut compromise. Le Comité opta pour des enquêtes sur les résultats desquels les gouvernements nationaux avaient plein pouvoir ou encore, à partir de 1933, il résolut de demander aux gouvernements eux-mêmes «de fournir chaque année un rapport sur les mesures législatives et administratives qu'ils auraient prises ou mises à l'étude et qui se rapporteraient à un aspect quelconque de la protection de l'enfance», en vue de publier annuellement des catalogues de mesures, sans ajouter de commentaires<sup>108</sup>, travail que l'Association internationale de protection de l'enfance de Bruxelles avait amorcé au lendemain de la guerre, mais que la SDN avait délaissé au moment où elle avait absorbé le Secrétariat international en 1924. Charlotte Whitton fut à la tête des travaux qui menèrent à la mise en place du centre de documentation et à la création d'un mécanisme de collecte des documents ressemblant à celui du *Children's Bureau* des États-Unis.

Le Comité décida aussi de poursuivre l'enquête de Chaptal, qui était, rappelons-le, préliminaire,

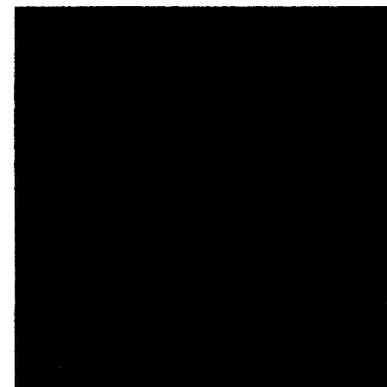
par une enquête sur le placement des enfants qui n'impliqua directement aucun visite «sur le terrain»<sup>109</sup>. Encore une fois, Whitton fut au centre de cette initiative, qui compta plutôt sur le centre de documentation du *Children's Bureau* et sur les enquêtes accomplies auparavant par le *Save the Children International Union*. Le rapport comprenait bien un chapitre sur les principes du placement, mais il représentait la tradition nord-américaine dominante plutôt qu'une réflexion globale nourrie par une enquête internationale. Rédigés par un Canadien, le directeur du *Children's Aid Society*, Robert Mills, sous la supervision des Canadiens et des Américains du Comité, ces «principes et objectifs» internationaux allaient à leur tour être invoqués dans le rapport consultatif que le gouvernement libéral d'Adélard Godbout, avant de perdre le pouvoir, fit préparer en 1944 dans le but de transformer le système d'orphelinats de la province de Québec en système de placement dans les familles<sup>110</sup>.

Ainsi, en acceptant à rebours d'aider Chaptal dans des circonstances internationales de plus en plus favorables au pouvoir américain, la représentante du Canada au Comité de protection de l'enfance de la SDN assura au Canada une influence remarquable dans la conduite de la politique internationale de protection de l'enfance. Au même moment, sur le plan intérieur, Whitton réussit à ancrer à Ottawa un travail de rédaction des synthèses canadiennes qui, pour un moment seulement, avait semblé déménager à Genève. Seule son agence, avançait-elle, était à même d'accomplir ce travail de synthèse et de comparaisons interprovinciales, et de produire un texte libéré de «faussetés et d'interprétations inexactes». Ainsi, elle put sauvegarder et renforcer la position du

CCCW et du gouvernement fédéral en tant qu'intermédiaires obligés entre Genève et les capitales provinciales, dans un domaine de la vie publique, les politiques sociales, que la constitution réservait en principe aux provinces. Ce faisant, elle fournit au gouvernement central un levier pour la promotion de l'homogénéisation des pratiques internes<sup>111</sup>.

Les espoirs attachés au traité de Versailles avaient fait de la collaboration en temps de paix sur des sujets humanitaires le terreau où devaient germer des relations internationales moins propices à la guerre. En surface, les membres du Secrétariat de la Société des Nations avaient tendance à considérer ces travaux comme un moyen de recevoir l'appui des opinions publiques. Plus profondément, ce sont même les pratiques internationales d'échanges dans les domaines de la vie civile qui avaient à l'origine procuré aux diplomates de l'après-guerre les images d'une entente possible sur les questions militaires et politiques<sup>112</sup>. Dans un premier temps, il semble que ce climat d'espoir, de même qu'un certain équilibre des pouvoirs en présence à Genève, ait permis l'élaboration d'une enquête sur le terrain conduite de façon relativement indépendante. Au terme de cette analyse des tensions ethniques et religieuses entourant la naissance de la diplomatie du bien-être de l'enfance, il faut insister sur le fait que lorsque les membres du Comité de protection de l'enfance avaient recours à des références ethniques et religieuses, ils renvoyaient souvent à des divergences d'opinion sur la nature du travail social qui ne se ramenaient pas à des convictions sur l'enfance. En outre, cette vision avait tendance à masquer des lieux d'entente entre religions et groupes ethniques.

Les identités et les divisions ethniques et religieuses servirent de



fondement à plusieurs aspects de l'action des Canadiens à Genève, et à certains moments les tensions internationales contribuèrent à exacerber les préjugés venus du Canada. Ainsi, la participation canadienne aux activités humanitaires de la SDN sembla souvent contredire les idées de Dandurand et de Whitton sur les avantages de la tradition canadienne de collaboration pour la concorde internationale. La réflexion de Loring Christie, conseiller juridique au ministère des Affaires extérieures, selon laquelle l'expérience du fédéralisme avait montré à quel point il était difficile d'arriver à l'expression vigoureuse de principes communs susceptibles d'être appliqués partout semblait également — sinon davantage — pertinente<sup>113</sup>.

Pour qu'une charte des droits des enfants puisse tenir sa promesse d'universalisme, compte tenu de la diversité des valeurs reliées à l'enfance selon les cultures, il faut peut-être emprunter la voie d'une réflexion sur le sens des institutions sociales<sup>114</sup>. Les historiens de la SDN s'entendent souvent pour souligner la réussite de ses travaux sociaux et les opposer aux échecs de ses activités diplomatiques. Il se pourrait pourtant que l'ampleur des difficultés posées par la poursuite d'une réflexion commune sur le bien-être de l'enfance en marge de l'une des premières enquêtes sociales inter-

nationales ait contribué à démentir les espoirs de paix suscités par la Société des Nations.

Dominique Marshall  
Carleton University  
Ottawa

#### Abréviations

- ANC : Archives nationales du Canada  
ASDN : Archives de la SDN  
ASHA : American Social Hygiene Association  
CCCW : Canadian Council of Child Welfare  
CPE : Comité de protection de l'enfance de la Société des Nations  
FSNJB : Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste  
IUCWL : International Union of Catholic Women's League  
LON : League of Nations  
SDN : Société des Nations  
SSCC : Social Service Council of Canada

117

#### Notes

<sup>1</sup> J'ai écrit l'histoire des origines du Comité et de la Déclaration dans « The formation of childhood as an object of international relations : The Child Welfare Committee and the Declaration of Children's Rights of the League of Nations », *International Journal of Children's Rights*, 7 (automne 1999), p. 103-147.

En ce qui concerne le présent article, je remercie pour leur aide Paulette Dozois, responsable du fonds du ministère des Affaires extérieures aux Archives nationales du Canada, et Alfred Guindi, des Archives de la Société des Nations à la Bibliothèque des Nations Unies à Genève. J'aimerais aussi remercier mon assistante de recherche, Élisabeth Turcotte, ainsi que les collègues qui ont lu et commenté des versions préliminaires de ce texte, qui a fait l'objet d'une présentation au Congrès de 1999 de la Société historique du Canada, en particulier Louise Bienvenue, Bruce Curtis et Jean-Marie Fecteau. Cette recherche a reçu l'appui financier du Conseil de recherches en sciences humaines et sociales du Canada, d'un prix de recherche de l'Université Carleton et de l'Institute of Commonwealth Studies de l'Université de Londres. Pour une liste des abréviations, voir la fin du texte.

- 2 Pour les débats en cours, voir Philip Alston, « The best interest principle : Toward a reconciliation of culture and human rights », dans *The Best Interest of the Child* (Oxford, 1994), p. 1-25; Michael Freeman, « The morality of cultural pluralism », *International Journal of Children's Rights*, 3 (1995), p. 1-17; pour les débats concernant l'universalité de l'ensemble des droits de l'homme, voir Michael Ignatieff, « Human rights : The midlife crisis », *The New York Review of Books*, mai 1999, p. 58-62.
- 3 Jürgen Habermas, « What is universal pragmatics », dans *Communication and the Evolution of Society* (Boston, 1979), p. 1-68; Charles Taylor, « Interpretation and the sciences of man », dans *Philosophy and the Human Sciences* (Cambridge, 1985); Theda Skocpol, *States and Social Revolutions, A Comparative Analysis of France, Russia and China* (Cambridge, 1979), p. 3-43; Roger Chartier, *Les Origines culturelles de la Révolution française* (Paris, 1990), p. 29 en particulier.
- 4 Martin David Dubin, « Towards the Bruce Report: The economic and social programs of the League of Nations in the Avenol era », dans *The League of Nations in Retrospect. Proceedings of the Symposium* (Berlin et New York, 1983), p. 42-72; F. P. Walters, *A History of the League of Nations* (Londres, 1965); F. S. Northedge, *The League of Nations, Its Life and Times 1920-1946* (Leicester, 1986).
- 5 Le rapport final de l'enquête (SDN, Comité de protection de l'enfance, *Enquête sur l'enfance en danger moral. Rapport de Mlle Chaptal*, Genève, 1934) a été communiqué à l'Assemblée générale de la SDN sous le numéro officiel suivant : C.285.M.123.1934.IV [CPE 445] (1). Le Comité avait publié plusieurs études auparavant, mais il ne s'agissait que de recueils, de résumés ou encore d'études conduites uniquement à l'aide de questionnaires envoyés par la poste.
- 6 Tamara Hareven étudie les échanges entre Américains et Canadiens dans la formulation des politiques relatives à l'enfance

dans « An ambiguous alliance : Some aspects of American influences on Canadian social welfare », *Histoire sociale/Social History*, 3 (avril 1969). Neil Sutherland consacre une dizaine de pages fort intéressantes de son ouvrage intitulé *Children in English-Canadian Society. Framing the Twentieth Century Consensus* (Toronto, 1976) à la participation des Canadiens à ce qu'il appelle des « réseaux transnationaux » dans les domaines de la santé publique, des réformes de l'éducation et du bien-être de l'enfance. Il identifie des « communautés professionnelles internationales », souligne leur influence sur la politique canadienne et l'influence de Canadiens sur leur histoire (p. 26-27, p. 234). J'ai adopté une approche similaire dans deux études sur des périodes ultérieures (« Reconstruction politics. The Canadian welfare state and the ambiguity of children's rights, 1940-1950 », dans Greg Donaghy, dir., *Uncertain Horizons. Canadians and their World in 1945*, Ottawa, 1996, p. 261-283; « Canada and children's rights at the United Nations, 1945-1959 », dans Greg Donaghy, dir., *Canada and the Early Cold War, 1943-1957*, Ottawa, 1998, p. 183-214). Patricia T. Rooke et R. L. Schnell ont amorcé une étude des activités du Comité de protection de l'enfance (« Internationalizing a Discourse : Children at Risk, the Child Welfare Committee, and the League of Nations », *New Education*, 14, 1992, p. 61-72; « "Uncramping child life" : International children's organizations, 1914-1939 », dans Paul Weindling, dir., *International Health Organisations and Movements, 1918-1939*, Cambridge, 1995, p. 176-202). Pour un exposé des avantages d'une étude à l'échelle transnationale dans le cas de la politique sociale américaine, voir l'introduction de Daniel T. Rodgers dans *Atlantic Crossings. Social Politics in a Progressive Age* (Cambridge, 1998).

- 7 Télégramme de Whitton à W. A. Riddell, qui fut conseiller du Canada à la SDN de 1925 à 1937, non daté, et Ella Thorburn, présidente du CCCW, à Riddell, non daté, dans Archives nationales du Canada (ANC), Conseil canadien de développement social (l'association qui a succédé au CCCF), MG 28, I 10, vol. 2, 15.
- 8 P. T. Rooke et R. L. Schnell, *No Bleeding Heart : Charlotte Whitton. A Feminist on the Right* (Vancouver, 1987), p. 45-46. Richard B. Splane, *75 Years of Community Services to Canada : Canadian Council on Social Development, 1920-1995* (Ottawa, 1996).
- 9 Marie Gérin-Lajoie à Whitton, 12 novembre 1925, ANC, MG 28, I 10, vol. 2, 15. Nous avons distingué la mère et la fille, qui portaient le même nom, Marie Gérin-Lajoie, en appelant la mère « Mme ». Peu d'entre les autres listes incluaient des francophones : celles d'Emily Murphy, l'une des directrices du CCCW, et de S. D. Macrae avançaient le nom de Mme P. E.

Marchand, d'Ottawa, l'une des directrices du Comité exécutif du CCCW et « présidente générale » de la Fédération des femmes canadiennes-françaises, basée principalement dans les provinces anglophones.

- 10 ANC, MG 28, I 10, vol. 2, 15; Gérin-Lajoie à Whitton, 3 janvier 1934, ANC, Fonds Charlotte Whitton, MG 30, E 256, vol. 3.
- 11 Memorandum from the Canadian Assessor to the Members of the Child Welfare Committee, non daté, autour de 1928, ANC, MG 28, I 10, vol. 2, File 15, 1928; Painlevé, cité dans Dominion of Canada, *Report of the Canadian Delegates to the Sixth Assembly of the League of Nations, September 3 to 26, 1925* (Ottawa); voir aussi le discours de Mackenzie King dans le *Report of the Canadian Delegates to the Ninth Assembly of the League of Nations, September 3 to 26, 1928* (Ottawa, 1929), p. 6-7, où le Premier ministre invoque aussi la tradition de résolution pacifique des conflits avec les États-Unis depuis 1818; Sénateur Thomas Chapais, dans le *Report of the Canadian Delegates to the Eleventh Assembly of the League of Nations, September 10 to October 1930* (Ottawa, 1931); Mackenzie King ajouta plus tard des allusions aux relations paisibles entre les membres du Commonwealth (*Report of the Canadian Delegates to the Seventeenth Assembly of the League of Nations, 21 September to 10 October 1936*, Ottawa, 1937, p. 8).
- 12 James Struthers, introduction à l'ouvrage de Ricard Splane, *75 Years of Community Services to Canada*, p. ix-x; Splane, p. 1-2. Les passages en français tirés de textes rédigés en anglais ont été traduits par l'auteur de cet article.
- 13 Whitton à Lessard, 5 janvier 1926; Lessard à Whitton, 12 janvier 1926; Whitton à Lessard, 14 janvier 1926, ANC, MG 28, I 10, vol. 2, 15. Voir aussi Whitton à Dr Émile Nadeau, Directeur, Ministère de la Santé du Québec, 1<sup>er</sup> décembre 1937; Whitton à Grégoire, 1<sup>er</sup> février 1939, ANC, MG 28, I 10, vol. 129, dossier 2344.
- 14 Lessard à Whitton, 12 janvier 1926, ANC, MG 28, I 10, vol. 2, 15. Charlotte Whitton, « Lettre de Mlle Charlotte Whitton à l'honorable L. A. Taschereau », *Le Courrier de L'Islet*, 7 juillet 1934, ANC, MG 28, I 10, vol. 18, File 25. Voir aussi « Broadcast-Geneva, April 29, 1934 », p. 7-9, dans ANC, MG 28, I 10, vol. 129, File 2344. Depuis 1924, Lessard avait lui-même une certaine habitude des relations internationales en matière d'hygiène (Georges Desrosiers, Benoît Gaumer et Othmar Keel, *La Santé publique au Québec. Histoire des unités sanitaires de comté 1926-1975*, Montréal, 1998, p. 18-21). Plus tard, il demanda à Whitton de signaler au Premier ministre et au Secrétaire provincial du Québec l'intérêt dont les

représentants des autres pays au Comité de protection de l'enfance avaient fait preuve pour les expériences sanitaires conduites dans la province.

- <sup>15</sup> Voir en particulier Margaret Jones à Whitton, 8 février 1926, ANC, MG 28, I 10, vol. 2, 15. La CWLC insista sur les questions de la fréquentation scolaire, des classes surchargées et des institutrices-visiteuses; au sujet des allocations familiales, voir Crowdy à Whitton, 31 mai 1928, et Whitton à Léon Lebel, ANC, MG 28, I 10, vol. 15, LON Assessorship, 1928.
- <sup>16</sup> Lessard à Whitton, 30 mai 1934, et Charlotte Whitton, « Lettre de Mlle Charlotte Whitton à l'honorable L. A. Taschereau », *Le Courrier de L'Islet*, 7 juillet 1934, envoyée par le Service provincial d'hygiène au journal, ANC, MG 28, I 10, vol. 18, File 25. Denyse Baillargeon, qui étudie les travaux de la section française du CCCW, a porté cet échange à mon attention. Pour le message radiophonique, voir Whitton to Grier, April 1934, NAC, MG 30, E 256, vol. 133, Dossier « Grier, R.-M., 1915-1934-1947 ».
- <sup>17</sup> NAC, MG 28, I 10, vol. 2, File 15; Carol A. Miller, *Lobbying the League: Women's International Organisations and the League of Nations*, Oxford, 1992, thèse de Ph.D. (histoire), p. 23-24.
- <sup>18</sup> Crowdy à Whitton, 13 avril 1926, ANC, MG 28, I 10, vol. 2, 15. Sur l'invitation faite à Crowdy par l'Ottawa Women's Canadian Club en 1929, et sur son refus en raison d'un excès de travail, voir Miller, *Lobbying the League [...]*, p. 86-89. Marcel Hamelin, *L'Honorable Raoul Dandurand et la participation du Canada à la Société des Nations dans les années 1920*, Québec, Université Laval, 1964, thèse de DES (histoire). Il faut dire que Dandurand lui-même s'était intéressé de près à la protection de la jeunesse lors de la campagne que lui et sa femme avaient menée au début du siècle en faveur d'une loi sur les jeunes délinquants. Son épouse, Joséphine Marchand-Dandurand, fille du premier ministre libéral de la province, Félix-Gabriel Marchand, et amie de Mme Gérin-Lajoie, avait participé à la fondation de la FNSJB.
- <sup>19</sup> Neil Sutherland, *Children in English-Canadian Society [...]*, p. 233-235. Parmi eux, seul le président de 1894, Emmanuel Persillier-Lachapelle, portait un nom francophone.
- <sup>20</sup> D. Dickinson à Whitton, non daté, autour de 1928, ANC, MG 28, I 10, vol. 15, League of Nations (LON) Assessorship, 1928. La Présidente du CCCW, Mme Ella Thorburn, était aussi déléguée canadienne à l'Organisation internationale du travail; l'un des membres du Comité exécutif du CCCW, le président du Canadian Trade and Labour Congress, Tom Moore, siégeait au Bureau international du travail (Rooke et Schnell, *No Bleeding Heart [...]*, p. 64). Il est intéressant de noter que le rapport final du SSCC sur l'immigration, l'un des premiers écrits de Whitton, reprenait des recommandations internationales formulées à la SDN.
- <sup>21</sup> Whitton à Miss E. de Romer, Social Questions Section of the LON, 9 octobre 1928, ANC, MG 28, I 10, vol. 15, LON Assessorship, 1928; Abbott à Whitton, 6 octobre 1925, et Whitton à Abbott, 25 novembre 1925, ANC, MG 28, I 10, vol. 2, 15. Karen Balcom, "With you in spirit throughout ordeal": Katharine Lenroot, Charlotte Whitton and the Transnational Response to the Traffic in Babies (United States and Canada, 1930-1950), communication présentée à l'International Federation for Research on Women's History, 1998.
- <sup>22</sup> Rodgers, *Atlantic Crossings [...]*.
- <sup>23</sup> J.-M. Fecteau, J. Trépanier, M.-S. Dupont-Bouchat, J. Dekker, J. G. Petit, E. Pierre, B. Schnapper et F. Tétard, *Enfants corrigés, enfants protégés. Genèse de la protection de l'enfance en Belgique, en France, aux Pays-Bas et au Québec (1820-1914)* (Paris, 1995), 167. L'Ordre du Bon Conseil, formé par Sœur Marie Gérin-Lajoie, par exemple, s'inspirait d'un ordre religieux français, quoique la Supérieure parisienne fût réticente à toute collaboration, pour des raisons qui nous sont inconnues (M. Proulx, *L'Action sociale de Marie Gérin-Lajoie, 1910-1925*, Université de Sherbrooke, 1976, mémoire de maîtrise [théologie], p. 110); Rooke et Schnell, *No Bleeding Heart [...]*, p. 41-42. Sur l'histoire tardive du travail social dans le Québec catholique et sur sa nature confessionnelle, voir Lionel Groulx, « Le service social au Canada-français », *Revue '83/Review '83*, p. 141-160. En 1950, l'Association professionnelle des auxiliaires sociaux, organisme de défense professionnelle et de promotion du travail social catholique affilié à la FNSJB, envoyait une déléguée à la VII<sup>e</sup> Conférence catholique internationale de service social, tenue à Rome par l'Union catholique internationale de service social, fondée en 1925 (Rév. Sœur Ste-Mechtilde, S. M., « Ce que j'ai vu et entendu », *La Bonne parole*, XXXIX, 4, septembre-décembre 1950, p. 8-13).
- <sup>24</sup> Rooke et Schnell, *No Bleeding Heart [...]*, p. 46; Crowdy à Whitton, 23 décembre 1925; voir aussi Whitton à Herbiniers-Lobert, 6 mars 1934, ANC, MG 28, I 10, vol. 2, File 15, LON Assessorship, 1934.
- <sup>25</sup> Proulx, *L'Action sociale [...]*, p. 60.
- <sup>26</sup> Il s'agit notamment de l'Office central des œuvres de charité de Paris. En 1916, Mme Gérin-Lajoie avait aussi donné une communication intitulée « L'action sociale et ses relations avec la santé publique » au Congrès de la Canadian Health Association; elle était la fille d'Alexandre Lacoste, qui entretenait des liens serrés avec le gouvernement fédéral, et elle avait participé à la rédaction d'un ouvrage du Conseil national des femmes pour l'Exposition universelle de Paris de 1900 (Hélène Pelletier-Baillargeon, *Marie Gérin-Lajoie. De mère en fille, la cause des femmes*, Montréal, 1985, p. 210-215, 248-251, 295-301, 312-315; Marta Danylewycz, *Taking the Veil. An Alternative to Marriage, Motherhood, and Spinsterhood in Quebec, 1840-1920*, Toronto, McClelland and Stewart, 1991, p. 151; M. Proulx, *L'Action sociale [...]*, p. 27, 53, 81, 94-95).
- <sup>27</sup> Mère Marie Gérin-Lajoie, « Souvenirs », *La Bonne Parole. La Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste célèbre le cinquantenaire de sa fondation. 1907-1957. Son action sociale, éducative et charitable*, Montréal, 1958, p. 25.
- <sup>28</sup> Ivan Vallier, « The Roman Catholic Church: A transnational actor », dans Robert O. Keohane et Joseph S. Nye, dir., *Transnational Relations and World Politics* (Cambridge, 1970), p. 129-152; Henri Bourassa, *Le Pape, arbitre de la paix* (Montréal, 1918); Miller, *Lobbying the League [...]*, p. 6. Mère Marie Gérin-Lajoie avait étudié la doctrine sociale de l'Église par le biais de revues internationales (Proulx, *L'Action sociale [...]*, p. 53). Dans leur examen comparé des traditions réformistes féministes, Seth Koven et Sonya Michel relèvent justement l'absence d'études sur les réseaux confessionnels féminins dans l'administration et les finances des agences qui œuvraient pour le bien-être des enfants (« Womanly duties: Maternalist politics and the origins of welfare states in France, Germany, Great Britain and the United States, 1880-1920 », *American Historical Review*, 95, 4, octobre 1990, p. 1101).
- <sup>29</sup> Valerie J. Fall, "Except the Lord Build the House..." *A History of Social Concern, A History of the Catholic Women's League of Canada* (Winnipeg, 1990), p. 28. Ces échanges, interrompus dans l'entre-deux-guerres, semblent avoir repris après la Seconde Guerre mondiale. (Marie-Ange Madore, « Congrès international de l'U.M.O.F.C. », *La Bonne parole. La Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste célèbre le cinquantenaire [...]*, p. 21, 46, 49-54). La Fédération avait aussi entretenu des relations avec les catholiques britanniques (Résumé de la conférence faite par M. Omer Héroux sur « Le Congrès eucharistique de Londres », FNSJB, *Recueil des œuvres fédérées ou l'action des Canadiennes françaises*, Montréal, 1911, p. 36-37).
- <sup>30</sup> Madeleine Thibaudeau, « Du progrès de l'idée de paix à travers le monde », dans FNSJB, *Pour la paix*, texte d'une émission radiophonique, Montréal, avril 1934, p. 6. Cet exemplaire est déposé aux Archives nationales du Québec à Montréal (ANQM): FNSJB, P 120/54-5,

Tensions nationales, ethniques et religieuses autour des droits des enfants: la participation canadienne au Comité de protection de l'enfance de la Société des Nations

bobine 6837, p. 1841-1855. Yvonne Letellier de Saint-Just, rédactrice en chef de *La Bonne Parole*, « La paix devant l'enfance », *Pour la paix*, p. 8; Laura Robert, présidente de la Société des ouvrières catholiques, « La Paix et le monde ouvrier », *Pour la paix*, p. 13. Pour une revue des thèses sur le rôle des Canadiens français dans la diplomatie canadienne et de leurs attitudes vis-à-vis des affaires internationales, voir John MacFarlane, *Ernest Lapointe and Quebec's Influence on Canadian Foreign Policy* (Toronto, 1999), p. 5-6.

<sup>31</sup> Whitton à Riddell, 19 décembre 1925, ANC, MG 28, I 10, vol. 2, 15.

<sup>32</sup> Chevalier à Whitton, 3 janvier 1934, ANC, MG 30, E 256.

<sup>33</sup> *The Memoirs of Hugh L. Keenleyside*, vol. 1, *Hammer the Golden Days* (Toronto, 1981), p. 251. Fonctionnaire au ministère des Affaires extérieures à partir de 1928, il relatait dans son journal les propos d'entretiens entre Lester B. Pearson et Charlotte Whitton au cours de l'hiver 1928-1929. Je remercie Lorna Lloyd, qui a signalé ce passage à mon attention.

<sup>34</sup> Whitton à Julia Lathrop, 10 mai 1928, ANC, MG 28, I 10, vol. 15, LON Assessorship, 1928. Whitton à Grace Abbott, 14 octobre 1933, ANC, MG 28, I 10, vol. 2, File 15, LON Assessorship, 1933.

<sup>35</sup> Whitton à Abbott, 7 janvier 1929, ANC, MG 28, I 10, vol. 15, LON Assessorship, 1929. Regnault était ministre plénipotentiaire, chef du service de la France à la SDN et membre du ministère des Affaires extérieures (Drummond à Skelton, 15 octobre 1928, MG 28, I 10, vol. 15, LON Assessorship, 1928; Whitton à Riddell, 21 décembre 1928, ANC, MG 28, I 10, vol. 15, LON Assessorship, 1928).

<sup>36</sup> Voir en particulier la lettre où Lathrop loue les efforts de Whitton à la session de 1928 : « To know that you have been on the spot and have triumphed over one or two [Noodles ?] as well as a few Latins is delightful » (Lathrop à Whitton, 15 mai 1928, ANC, MG 28, I 10, vol. 2, 15, 1928.)

<sup>37</sup> L. A. Taschereau, « Les femmes ne doivent pas se mêler de politique », *L'Enseignement primaire*, 43 (mars 1922), p. 456, cité par Proulx, *L'Action sociale [...]*, p. 32; Rooke et Schnell, *No Bleeding Heart [...]*, p. 23. Sur la fréquence de l'utilisation de la race comme catégorie sociale dans le Canada de l'entre-deux-guerres, voir Constance Backhouse, *Colour-Coded: A Legal History of Racism in Canada, 1900-50* (Toronto, 1999), « Introduction ».

<sup>38</sup> Don Pedro Sangros Res de Claire à Snow, 29 mai 1925, ASDN, 1919-1927, 12/4443/34652. Voir aussi le rapport d'Austen Chamberlain au Conseil, C.346-1925, adopté le 9 juin 1925. Dr. William F. Snow, président de l'ASHA, à Grace Abbott, 27 mai 1925, ASDN, 1919-1927, 12/4443/34652. Snow offrit aussi une aide technique et fit allusion à de futures subventions. C'est avec un don de l'ASHA que le « Comité de la traite des femmes » avait mené une vaste enquête sur le terrain quelques années plus tôt. Il faisait partie de la même « Commission consultative pour la protection de l'enfance et de la jeunesse » que le Comité de la protection de l'enfance; Crowdy avait la charge des deux instances, et Whitton siégea aux séances des deux comités. Snow avait dirigé et supervisé personnellement toutes les enquêtes sur place alors que Johnson avait planifié les travaux et, semble-t-il, choisi lui-même les enquêteurs. L'enquête avait été considérable : elle avait comporté des questionnaires aux gouvernements, des visites dans 28 pays (dont 28 jours au Canada), 6 rencontres d'un comité d'experts. SDN, *Rapport du Comité spécial d'experts sur la traite des femmes et des enfants*, Première Partie (Genève, 1927), p. 5-6, 209, 210. Le gouvernement du Canada n'avait pas répondu au questionnaire, mais le pays avait reçu la visite d'enquêteurs.

<sup>39</sup> Whitton suggéra à Bascom de retirer les fonds (Whitton à Johnson, 4 novembre 1928, ANC, MG 28, I 10, vol. 15, LON Assessorship, 1928). Elle rencontra Johnson à New York à la fin de 1928 et celui-ci se rallia à la position d'Abbott et de Whitton. Ils préparèrent une lettre menaçante qu'ils n'envoyèrent jamais; Abbott préféra se retirer de la démarche en raison du changement d'administration aux États-Unis. Johnson et son supérieur préférant ne pas aller à l'encontre de la décision du Comité, bien qu'ils aient été traités impoliment (Whitton à Abbott, 21 décembre 1928, ANC, MG 28, I 10, vol. 15, LON Assessorship, 1928; Abbott à Whitton, 27 décembre 1928 et 31 décembre 1928; Whitton à Abbott, 28 décembre 1928, ANC, MG 28, I 10, vol. 15, League of Nations [LON] Assessorship, 1928).

<sup>40</sup> Johnson à Crowdy, 18 avril 1927; Crowdy à Johnson, 16 mai 1927; tous deux dans ASDN, 1919-1927, 12/4443/34652.

<sup>41</sup> Abbott à Whitton, 31 décembre 1928, ANC, MG 28, I 10, vol. 15, LON Assessorship, 1929. Sur l'embarras des progressistes américains vis-à-vis de la SDN, voir Rodgers, *Atlantic Crossings [...]*, p. 379-380.

<sup>42</sup> Whitton à Johnson, 4 novembre 1928; Whitton à Lathrop, 26 décembre 1928 et 10 mai 1928; Johnson à Whitton, 25 septembre 1928; ANC, MG 28, I 10, vol. 15, LON Assessorship, 1928.

<sup>43</sup> Whitton à Riddell, 20 septembre 1928; Whitton à Lathrop, 20 septembre 1928, ANC, MG 28, I 10, vol. 15, LON Assessorship, 1928. En plus de la visite au Canada et aux États-Unis de l'été 1920, Chaptal se rendit à Londres en décembre 1928; au printemps suivant, elle continua ses visites en Italie; elle se rendit en Allemagne et au Danemark à l'été 1930. Pour la partie française de son travail, elle utilisa ses travaux d'inspection au printemps de 1931 pour visiter quelques « organisations françaises de préservation de l'enfance en danger moral » (Chaptal à Colin, 13 mars 1931, ASDN, 1928-1932, R 3091 11C/6923/3581; ASDN, 1928-1932, R 3093, 11C/7840/3581).

<sup>44</sup> Riddell à Whitton, 23 octobre 1928, ANC, MG 28, I 10, vol. 15, LON Assessorship, 1928.

<sup>45</sup> D'après Miss Oxford. Préface de M. Letulle, quatrième édition (Paris, 1936). Le livre était en vente à Montréal, et la bibliothèque des livres rares de l'Université de Montréal en détient une copie.

<sup>46</sup> Yvonne Knibiehler, Véronique Leroux-Hugon, Odile Dupont-Hess et Yolande Tastyre, *Cornettes et blouses blanches. Les infirmières dans la société française (1880-1980)* (Paris, 1984), p. 44-149; Rodgers consacre plusieurs pages à cette « American Invasion of Europe », qui, propose-t-il, renversa le flux des influences (*Atlantic Crossings [...]*, chapitre 9).

<sup>47</sup> Regnault à Crowdy, 25 mai 1928 et 6 juin 1928; Union catholique internationale de service social à Regnault, 9 juillet 1928; Crowdy à Chaptal, 20 août 1929, ASDN, 1928-1932, R 3091, 11C/3581/3581. Sa candidature était recommandée notamment par Don Pedro Sangros, le Dr René Sand de la Société internationale de la Croix-Rouge, et Mme Avril de Sainte-Croix, présidente du Congrès national des femmes de France. Chaptal (1873-1937) était aussi membre du Conseil supérieur des pupilles de la nation, et vice-présidente de l'Association nationale du bien-être de l'enfance. Elle était membre de la haute élite française, sœur d'évêque et fille d'un ministre de Napoléon (*Morale professionnelle de l'infirmière*, Paris, 1925; Knibiehler et al., *Cornettes et blouses blanches [...]*, p. 109-112).

<sup>48</sup> Knibiehler et al., *Cornettes et blouses blanches [...]*, p. 140-165; Hayda Denault,

« L'insertion du service social dans le milieu canadien-français », *Service social*, 10, 3 (octobre 1961) et 11, 1 (avril 1962), p. 10.

- <sup>49</sup> Whitton à Lathrop, 10 mai 1928, ANC, MG 28, I 10, vol. 15, LON Assessorship, 1928. Cette année-là, les Américaines ne s'étaient pas rendues à Genève.
- <sup>50</sup> Knibiehler et al., *Cornettes et blouses blanches [...]*, p. 161-163.
- <sup>51</sup> Whitton à Skelton, 8 novembre 1933, ANC, MG 28, I 10, vol. 2, File 15, LON Assessorship, 1933. Whitton à Skelton, 2 janvier 1933 (il semble que ce soit plutôt 1934), ANC, MG 28, I 10, vol. 2, File 15, LON Assessorship, 1934. Sur l'importance des travaux sanitaires de la ville de Toronto dans l'histoire des débuts du travail social dans la ville, voir Sarah Z. Burke, *Seeking the Highest Good. Social Service and Gender at the University of Toronto* (Toronto, 1996), p. 81, et Heather MacDougall, *Activists and Advocates: Toronto's Health Department, 1883-1983* (Toronto, 1990); cependant, l'ouvrage de MacDougall ne mentionne pas explicitement ces conflits.
- <sup>52</sup> Regnault à Crowdy, 6 juin 1928, ASDN, 1928-1932, R 3091, 11C/3581/3581. Les travailleuses sociales canadiennes-françaises valorisaient elles aussi l'observation scientifique, les Cercles d'étude de la FSNJB enseignant les rudiments de l'enquête et de la statistique, selon l'École de Le Play (Proulx, *L'Action sociale [...]*, p. 74).
- <sup>53</sup> Whitton à Lathrop, 5 septembre 1928, et Lathrop à Whitton, 11 octobre 1928, ANC, MG 28, I 10, vol. 15, LON Assessorship, 1928. Selon Whitton, les « Latins » avaient « chaudement » appuyé l'enquête sur l'illégitimité (Whitton à Lathrop, 10 mai 1928, ANC, MG 28, I 10, vol. 15, LON Assessorship, 1928).
- <sup>54</sup> Whitton à Lathrop, non daté, autour d'octobre 1928, MG 28, I 10, vol. 15, LON Assessorship, 1928. Ma traduction.
- <sup>55</sup> Whitton à Lathrop, 10 mai 1928, et 4 janvier 1929, ANC, MG 28, I 10, vol. 15, LON Assessorship, 1929 (ma traduction); Keenleyside, *Hammer the Golden Days*, p. 251.
- <sup>56</sup> Brouillon, 22 décembre 1928, ANC, MG 28, I 10, vol. 15, LON Assessorship, 1928; Chaptal à Furse, 14 novembre 1929, ASDN, 1928-1932, R 3092, 11C/6134/3581.
- <sup>57</sup> CPE 183 (a) et CPE 183, octobre 1928, ASDN, 1928-1932, R 3092, 11C/7795/3581; à Hein, 3 janvier 1931, ASDN, 1928-1932, R 3091, 11C/3581/3581; Whitton à Chaptal, 13 novembre 1928, ANC, MG 28, I 10, vol. 15, LON Assessorship, 1928.
- <sup>58</sup> « Enquête sur l'enfance en danger moral en Angleterre », 1931, CPE 319, 17 février 1932, préambule.
- <sup>59</sup> Sur le rapport allemand, voir Chaptal à Colin, 20 mars 1931, ASDN, 1928-1932, R 3092, 11C/6983/3581. Sur les réserves affichées en général par le Home Office britannique à l'endroit de réflexions sur les « broader socio-economic factors affecting women and the family », voir Carole Miller, « The Social Section and Advisory Committee on Social Questions of the League of Nations », dans Paul Weindling, dir., *International Health Organisations and Movements 1918-1939* (Cambridge, 1995), p. 164; selon Miller, le rapport sur le danger moral est le signe « of a growing interest in identifying environmental and developmental factors which placed children at risk and undermined normal child development »; cette position contraste avec « the main concern of the committee [which] remained the protection of the rights of the marginalised groups of mothers and children » (p. 168-169).
- <sup>60</sup> « Rapport présenté par mademoiselle Chaptal, Commissaire du Comité de protection de l'enfance de la Société des Nations sur les États-Unis d'Amérique », CPE 239, ASDN, 1928-1932, R 3092, 11C/7796/3581.
- <sup>61</sup> Rodgers, *Atlantic Crossings [...]*, p. 374-375. Rodgers cite les Français Roger Duhamel et André Siegfried en exemple. C'est peut-être le même accent sur la morale, mais dans un contexte différent, qui avait fait insister Tocqueville sur l'importance des valeurs religieuses transmises par les familles comme élément stabilisateur des pratiques politiques.
- <sup>62</sup> CPE 239, p. 35-37. En France, comme Chaptal le rappelait, le terme « hygiène sociale » avait une définition plus vaste, plus sociale et moins étroitement médicale, soit « l'hygiène générale d'un pays qui lutte contre les fléaux sociaux ».
- <sup>63</sup> Brouillon du rapport sur les États-Unis, p. 5-6, p. 2, ALON, 1928-1932, R 3092, 11C/7796/3581.
- <sup>64</sup> *Ibid.*, p. 21, 24, 25. Nous n'avons pas retrouvé ce texte, mais il semble que Miss Walter ait été associée à la Russell-Sage Foundation au cours de la décennie précédente.
- <sup>65</sup> Whitton à Abbott, 21 décembre 1928, et Brouillon, 22 décembre 1928, ANC, MG 28, I 10, vol. 15, LON Assessorship, 1928; Johnson à Whitton, 1<sup>er</sup> août 1929, Whitton au professeur W. G. Smith, 18 juillet 1929, ANC, MG 28, I 10, vol. 15, LON Assessorship, 1929; Keenleyside, *Hammer the Golden Days*, p. 251; CPE 270, p. 18; Whitton à Furse, 10 décembre 1926, ANC, MG 28, I 10, vol. 2, 15; Abbott à Whitton, 22 octobre 1928, MG 28, I 10, vol. 15, LON Assessorship, 1928.
- <sup>66</sup> CPE 239, p. 20-23, 29; Groulx, « Le service social au Canada-français », p. 143; McGuigan, Préface, p. 11-12; voir aussi Arthur Saint-Pierre, « Œuvres charitables et œuvres sociales », *La Veilleuse*, vol. III, no 2 (février 1926), p. 22-26, et Denault, « L'insertion du service social [...] », p. 9-10. La première école universitaire franco-phonie fut celle de l'Université de Montréal, ouverte en 1939 par des travailleurs sociaux formés à l'Université catholique de Washington à la demande de l'archevêque. Préface à l'édition anglaise de l'ouvrage du spécialiste canadien-français de la protection de l'enfance, Charles-Édouard Bourgeois, intitulée *The Protection of Children in the Province of Quebec* (Trois-Rivières, 1948), p. 9-12.
- <sup>67</sup> CPE 239, p. 9. Cette attention à l'environnement était au cœur des origines du mouvement des infirmières-visiteuses, qui voulait propager dans les milieux populaires les enseignements de la prophylaxie de Pasteur; CPE 239, p. 29, 20.
- <sup>68</sup> Fecteau et al., *Genèse de la protection de l'enfance [...]*; Sylvia Schafer, *Children in Moral Danger and the Problem of Government in Third Republic France* (Princeton, 1997).
- <sup>69</sup> « Extracts from the minutes of the second meeting of the 51st session of the Council », août 1928, ASDN, 1928-1932, R 3091, 11C/3581/3581; Whitton à Abbott, 28 décembre 1928, relatant les résultats d'une rencontre avec Skelton, ANC, MG 28, I 10, vol. 15, LON Assessorship, 1928.
- <sup>70</sup> Whitton à Riddell, 21 juin 1930, ANC, MG 28, I 10, vol. 15, LON Assessorship, 1930; Harris à Cadogan, 7 mai 1930, Problem Record Office, PRO, FO 371/14945, W5575; Keenleyside, *Hammer the Golden Days*, p. 251.
- <sup>71</sup> Jose Harris, « Political thought and the welfare state 1870-1940: An intellectual framework for British social policy », *Past and Present*, 135 (mai 1992); Douglas Ashton, *The Emergence of Welfare States* (Oxford, 1986); Irène Théry, « Vie privée et monde commun. Réflexions sur l'enlèvement gestionnaire du droit », *Le Débat*, 1995, p. 14-42.
- <sup>72</sup> Lathrop à Whitton, 27 octobre 1928, ANC, MG 28, I 10, vol. 15, LON Assessorship, 1928. Voir aussi 21 janvier 1929 et Whitton à Crowdy, 14 janvier 1929, ANC, MG 28, I 10, vol. 15, LON Assessorship, 1929.
- <sup>73</sup> Whitton à Abbott, 14 octobre 1933, ANC, MG 28, I 10, vol. 2, File 15, LON Assessorship, 1933; 3 février 1930, ANC, MG 28, I 10, vol. 15, LON Assessorship, 1930.
- <sup>74</sup> Salvador Madariaga, « The Civic Monks », *Morning Without Noon. Memoirs* (Westmead, 1974), p. 42-43. Il était à la fois membre du Secrétariat de la SDN et repré-

Tensions nationales, ethniques et religieuses autour des droits des enfants : la participation canadienne au Comité de protection de l'enfance de la Société des Nations

122

sentant de l'Espagne à l'Assemblée générale.

- <sup>75</sup> LON, C.365.(1).1928.IV.<sup>3</sup>, ANC, MG 28, I 10, vol. 15, LON Assessorship, 1928; Chaptal, *Enquête sur l'enfance en danger moral* [...], p. 8-9. Voir en particulier la préface de son ouvrage *Morale professionnelle de l'infirmière*, deuxième édition, par H. Berthélemy. Voir aussi son jugement sur une institution pour filles handicapées mentalement dirigée par un ancien professeur d'une université catholique aux États-Unis : « les enfants sont gaies et bien portantes [...] l'influence religieuse exerce ses effets fort heureusement » (CPE 239, p. 17, ASDN, 1928-1932, R 3092, 11C/7796/3581). Sur le Danemark, voir aussi CPE 284, p. 13, ASDN, 1928-1932, R 3093, 11C/7839/3581.
- <sup>76</sup> J. Nitobé, « Report on the first ordinary meeting of the Committee of the IAPCW, Brussels, July 1 and 2, 1922 », ASDN, 1919-1927, 13B, 21012/11316/R1028. J'ai analysé ces rivalités en détail dans « The formation of childhood as an object of international relations [...] », *op. cit.*; Rooke et Schnell, *No Bleeding Heart* [...], p. 6.
- <sup>77</sup> Harris à Cadogan, 11 janvier 1929, PRO, FO 371, 14119, W435 (ma traduction).
- <sup>78</sup> Miller, *Lobbying the League* [...], p. 5-6.
- <sup>79</sup> Notes manuscrites d'Austen Chamberlain, Sous-secrétaire du Foreign Office, dans PRO, FO 371/14119, W435.
- <sup>80</sup> National Council of Women of England au Home Office, ANC, MG 28, I 10, Vol. 129, File 2347.
- <sup>81</sup> John H. Weiss, « Origins of the French welfare state : Poor relief in the Third Republic, 1871-1914 », *French Historical Studies*, XIII, 1 (printemps 1983), p. 59.
- <sup>82</sup> « Extract from the report on the work of the 4th Session of the Child Welfare Committee, March 1928 », ASDN, 1928-1932, R 3091, 11C/3581/3581.
- <sup>83</sup> Robertson à Whitton, 25 mars 1937, ANC, ministère des Affaires extérieures, RG 25, G-1, 1827, 154-partie 1.
- <sup>84</sup> P. T. Rooke et R. L. Schnell, *Discarding the Asylum : From Child Rescue to the Welfare State in English Canada (1800-1950)*, Lanham, MD, University Press of America, c1983, p. 127-128.
- <sup>85</sup> Whitton à Skelton, 12 mars 1929, ANC, MG 28, I 10, vol. 15, LON Assessorship, 1929. Sur les débats autour du placement des enfants, la promotion d'une telle solution en 1944 par le bref gouvernement libéral d'Adélard Godbout et le retour à la promotion des orphelinats par le gouvernement de Maurice Duplessis, dès la même année, voir Renée Joyal et Colette Châtillon, « La Loi québécoise pour la protection de l'enfance », *Histoire sociale/Social History*, 27 (1994), p. 33-61. Pour une étude des débats sur le placement des enfants au Canada, voir Rooke et Schnell, *Discarding the Asylum* [...], en particulier le chapitre 8, « Boarding out in Canada : The de-institutionalizing of dependent children ». Au début des années 1930, la Commission sur les assurances sociales de la Province de Québec (Montpetit) avait décrit les deux traditions et suggéré une ouverture au modèle anglophone.
- <sup>86</sup> Groulx, « Le service social au Canada-français », p. 143.
- <sup>87</sup> Préface à l'édition anglaise de l'ouvrage du spécialiste canadien-français de la protection de l'enfance, Charles-Édouard Bourgeois, intitulée *The Protection of Children in the Province of Quebec* (Trois-Rivières, 1948), p. 9-12.
- <sup>88</sup> Rooke et Schnell, *Discarding the Asylum* [...], p. 113, 361-365.
- <sup>89</sup> LON, Child Welfare Committee, « Preliminary enquiry on children in moral danger in Canada, Report submitted by Mlle Chaptal, Geneva, 27 mars 1930 », CPE 246, p. 4, 5, 10, ANC, MG 28, I 10, vol. 2, File 15, LON Assessorship, 1933.
- <sup>90</sup> CPE 284, p. 35.
- <sup>91</sup> CPE 246, p. 24, 13. Elle réserva ses seules critiques au règlement qui permettait d'utiliser la détention solitaire pour quelques jours comme punition. Il s'agit de notre traduction de la version anglaise du rapport.
- <sup>92</sup> CPE 239, p. 46. Voir aussi ses commentaires sur les filles de prisonniers en Italie, dans CPE 279, p. 30.
- <sup>93</sup> Whitton à Skelton, 2 janvier 1933 (probablement 1934), ANC, MG 28, I 10, vol. 2, File 15, LON Assessorship, 1934.
- <sup>94</sup> Whitton, « Lettre de Mlle Charlotte Whitton [...] ».
- <sup>95</sup> Rooke et Schnell, *No Bleeding Heart* [...], p. 80-82; Whitton crut d'ailleurs bon de signaler au Comité de la SDN la création de cette Commission (Whitton à Abbott, 3 mars 1930, ANC, MG 28, I 10, vol. 15, LON Assessorship, 1930). Les opinions conservatrices de Lathrop et de l'IUCWL convergeaient aussi pour condamner le travail salarié des mères (Miller, *Lobbying the League* [...], p. 6, 177).
- <sup>96</sup> Les archives du ministère de la Santé (RG 29) comprennent quelques dossiers sur le Comité de protection de l'enfance de la SDN, que ce soit au début du Comité, dans les années 1920, quand le Secrétariat de la SDN établit des contacts avec la Division de l'hygiène infantile, ou encore autour de 1936, quand le représentant canadien changea de statut; Chaptal à Erksstrand, 19 février 1932, ASDN, 1928-1932, R 3091, 11C/3581/3581.
- <sup>97</sup> Rapport sur le Canada, ASDN, p. 27, 26, 15; Chaptal à Dr. Storek, Lübeck, 24 octobre 1930, ASDN, 1928-1932, R 3091, 11C/3581/3581. Elle avait écrit un éloge comparable des services sociaux de Hambourg.
- <sup>98</sup> Mrs. Thorburn, présidente du CCCW, à O. D. Skelton, 13 avril 1928, ANC, MG 28, I 10, vol. 2, Dossier 15, 1928.
- <sup>99</sup> D. E. Dickinson, BIT, Section III, Division de la recherche, à Whitton, 19 novembre 1927; Whitton à Guyon, 11 janvier 1928; Whitton à Dickinson, 26 janvier 1928, ANC, MG 28, I 10, vol. 2, File 15.
- <sup>100</sup> Chaptal à Roy, 5 novembre 1928, Riddell à Crowdy, 3 juin 1930, ASDN, 1928-1932, R 3093, 11C/7797/3581; Whitton à Abbott, 28 décembre 1928, ANC, MG 28, I 10, vol. 15, LON Assessorship, 1928.
- <sup>101</sup> Chaptal à Whitton, 9 octobre 1928; Drummond à Skelton, 15 octobre 1928, ANC, MG 28, I 10, vol. 15, LON Assessorship, 1928.
- <sup>102</sup> « Extract of a report of the 6th session of the CWC, 6 April to 16 April 1930 », ASDN, 1928-1932, R 3091, 11C/3581/3581; Visite de Riddell à Erkstrand, le 22 novembre 1934; Colin à Scobel, 13 juin 1934, ASDN, 1933-1946, R 4753, 11C/7432/7432; « Proposed draft of letter to accompany Mlle Chaptal's Report », Skelton à Whitton, 8 mars 1934; Whitton à Riddell, 16 juillet 1934, ANC, MG 28, I 10, vol. 2, File 15, LON Assessorship, 1934.
- <sup>103</sup> Brouillon des changements au rapport de Chaptal, non daté, ANC, MG 28, I 10, vol. 2, File 15, LON Assessorship, 1934, vol. 2; Erkstrand à Chaptal, 22 mars 1934, ASDN, 1933-1946, R 4753, 11C/7432/7432.
- <sup>104</sup> Chaptal à Erkstrand, 23 novembre 1933, ASDN, 1933-1946, R 4753, 11C/7432/7432; Chaptal à Whitton, 16 janvier 1934, ANC, MG 28, I 10, vol. 2, File 15, LON Assessorship, 1934.
- <sup>105</sup> Drafts of the changes to Chaptal's reports, non daté, NAC, MG 28, I 10, vol. 2,

File 15, League of Nations Assessorship, 1934, vol. 2.

- <sup>106</sup> Whitton à Miss E. de Romer, Social Questions Section of the LON, 9 octobre 1928, ANC, MG 28, I 10, vol. 15, LON Assessorship, 1928.
- <sup>107</sup> Whitton à Skelton, 1<sup>er</sup> avril 1931, ANC, RG 25, 1621, 234, pt. 2.
- <sup>108</sup> SDN, Comité de la protection de l'enfance, Centre d'information en matière de protection de l'enfance : rapport annuel en matière de protection de l'enfance (résumant les renseignements reçus des gouvernements en 1943 et 1944) (Genève, 1944). Des publications similaires existent pour chaque année entre 1938 et 1944. Pour le texte de la résolution, voir le volume de 1938, p. 3.
- <sup>109</sup> Chaptal avait insisté pour que ses enquêtes continuent, dans sa conclusion au rapport final (Chaptal, *Enquête sur l'enfance en danger moral [...]*, p. 192-193).
- <sup>110</sup> Québec, Premier Rapport de la Commission sur l'assurance-santé du Québec sur la question des garderies et de la protection de l'enfance (Québec, 1944), p. 7-8 (Commission Garneau).
- <sup>111</sup> Whitton à Skelton, 10 juin 1929, ANC, MG 28, I 10, vol. 15, LON Assessorship, 1929.
- <sup>112</sup> François Ewald, *L'État providence* (Paris, 1986), p. 397-399; Miller, *Lobbying the League [...]*, p. 30.
- <sup>113</sup> Donald Story, *Canada's Covenant: The Bennett Government, the League of Nations and Collective Security, 1930-1935*, Université de Toronto, 1976, thèse de Ph.D. (histoire), p. 318-319.
- <sup>114</sup> Michael Freeman, « The morality of cultural pluralism [...]», *op. cit.*